VILLE D'ARLON
Belgique

CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 16 MAI 2024

Procès-verbal

Présents :

Monsieur Vincent MAGNUS, Bourgmestre - Président;
Madame Carine LECOMTE, Monsieur Kamal MITRI, Madame Anne LAMESCH, Monsieur Olivier WALTZING, Echevins;
Madame Anne-Catherine GOFFINET, Monsieur Jean-Marie TRIFFAUX, Madame Isabelle CHAMPLUVIER, Monsieur Romain GAUDRON, Monsieur Matthieu SAINLEZ, Monsieur Ludovic TURBANG, Monsieur Henri MANIGART, Monsieur Morad LAQLII, Monsieur Paul KIAME, Monsieur Marc KERGER, Monsieur Raphaël GIGI, Madame Géraldine FROGNET, Monsieur Philippe LANDRAIN, Madame Vanessa WAGNER, Madame Patty SCHMIT, Monsieur Pierre-Philippe BALON, Monsieur Bruno ROBERT, Monsieur Bernard BIREN, Madame Valérie MORTEVEILLE, Conseillers;
Monsieur Alain DEWORME, Président du CPAS;
Monsieur Cédric LECLERCQ, Directeur général;

Excusés :

Monsieur Didier LAFORGE, Echevin;
Madame Marie NEUBERG, Monsieur René TIMMERMANS, Madame Bénédicte ISTACE, Conseillers;

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2024 2

2. Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation 3

3. Intercommunale SOFILUX : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2024 24

4. Vente publique d'une parcelle de terrain sise à Freylange, à front du chemin du Jongebësch de 12 a 07 ca : Décision définitive et approbation du projet de cahier des charges. 25

5. Rapport annuel 2023 - avis de légalité.....27

6. Approbation du compte communal pour l'exercice 2023 28

7. Octroi de chèques commerces dans le cadre du Hackathon de l'Alliance Transition Ecologique. 50

8. Octroi d'une subvention en chèques commerces pour le Royal Office du Tourisme d'Arlon dans le cadre des Arlonaises de l'été. 52

9. Octroi d'une subvention à l'Institut Etienne Lenoir pour l'organisation du Festival « Bouffée d'Art » .53

10. Octroi d'une subvention à la Fédération des Directeurs financiers – Section Luxembourg 54

11. Octroi d'une subvention au Musée Militaire Arlon concernant la construction d'un abri 54

12. Remboursement du précompte immobilier à l'ASBL Guides et Scouts d'Arlon pour l'année 2023..55

13. Prorogation du délai d'approbation des comptes 2023 pour les fabriques d'église suivantes : Waltzing, Saint-Donat, Weyler, Sampont, Fouches, Heinsch, Barnich et Toernich.....56

14. Déclaration des emplois vacants dans l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2024-2025 57

15. Ratification de la décision d'augmentation de cadre dans les sections maternelles des écoles communales au 25 mars 2024 57

Interpellation du groupe Ecolo+ à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins relative à un nouveau règlement communal pour la gestion du prêt de matériel de sécurité par le service travaux pour l'organisation d'activités. 58

\+ + +

Monsieur Vincent MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil Communal,
ouvre la séance à 19 heures et 10 minutes.

\+ + +

SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2024

Madame FROGNET – Je crois qu'à la page 10, je crois que c'est la réponse d'Olivier.

Monsieur MAGNUS - On a une première fois Monsieur WALTZING qui dit « À tout courrier nous répondrons ».

Madame FROGNET - Il y a deux paragraphes dans la deuxième intervention, et je crois que le deuxième serait plutôt d'Olivier.

Monsieur MAGNUS - On peut peut-être mettre aussi Monsieur WALTZING ici en gras.

Le Conseil communal, à l'unanimité,

Approuve le procès-verbal de la séance précédente.

2. Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation

Monsieur SAINLEZ - Ce n'est pas en rapport directement avec les ordonnances actuelles mais on en a parlé ces derniers jours avec vous Monsieur le Bourgmestre. Vous attendiez des mises à jour du Chef de Corps à propos de notre carrefour Léonard à tous, le rond-point de Weyler qui depuis lundi cause des soucis incommensurables un peu partout sur le territoire, mais pour Arlon en particulier de nombreux villages et routes d'Arlon qui sont absolument saturés et bloqués de tous côtés. Il y a aussi constatation depuis lundi d'un grand nombre de poids lourds qui traversent ces rues et villages avec des soucis de part et d'autre, des blocages, etc. Si un tracteur croise un poids lourd au milieu de Sterpenich ou ailleurs, on voit bien les soucis qui peuvent être engendrés. On a déjà vu ce matin quelques forces de l'ordre bien placés, et je voulais savoir si vous aviez eu davantage de mises à jour et ce qu'on pouvait raconter à ce sujet pour atténuer une partie des soucis ?

Monsieur MAGNUS - On en a donc évidemment parlé une première fois au Collège le 6 mai, puisqu'on avait fait venir au sein de notre Collège la police. Deux policiers étaient présents, *Frans CEULEMANS* et Monsieur Bourguignon, et également trois personnes du SPW. On a donc pu échanger avec eux sur le fait qu'il y avait peut-être un manque de communication aussi entre nous et. Ensuite à un certain moment, on sentait bien qu'on les énervait un petit peu avec nos questions un peu insistantes, jusqu'au moment où ils nous ont « Si vous ne voulez pas les travaux, on ne fait pas les travaux et on mettra ses budgets ailleurs ». C'était à moitié dit ou c'était sous-entendu. Mais c'est vrai que lundi au Collège, on a tous estimé que ça devenait insupportable, surtout dans nos villages et surtout pour les camions. J'ai donc écrit mardi à Romuald MARCHAL, que tout le monde connaît, en tout cas ceux qui font partie du Conseil de police connaissent bien, en lui faisant part de notre mécontentement par rapport à ce qu'il se passait dans nos villages. Quand j'entends que des camions sont retournés, quand j'entends des camions qui sont dans le fossé, quand je vois des photos que l'on m'envoie avec des bus et des camions qui essaient de se croiser mais qui n'y arrivent pas, ça devient insupportable. On ne peut donc pas accepter ça. Je veux bien admettre que c'est le carrefour Léonard d'Arlon, mais ce n'est pas pour ça qu'on doit l'accepter et donc nous ne l'acceptons pas. J'ai écrit un mail assez vif pour manifester notre mécontentement à tous à la police, en lui demandant de prendre des directives.

Alors je veux être très transparent avec vous, je vais vous lire une page et demie de ce que le Chef de Corps Romuald MARCHAL m'a écrit. Suite à ça et au fait qu'on ait encore insisté, ils ont encore eu une réunion ce matin avec le chef de projet au SPW. Ce sont quelques lignes que je vais vous lire rapidement pour que vous compreniez dans quel état d'esprit ils sont. Je crois qu'ils ont bien compris que c'était particulièrement important pour nous.

« Monsieur le Bourgmestre, nous avions effectivement prévu le chaos qui se déroulerait de ces travaux, et nous avions anticipé au mieux en prévoyant des services en conséquence lorsque cela nous est possible. Des services circulation sont donc prévus, lesquels sont chargés de faire respecter les déviations et la signalisation mise en place. Cependant, les possibilités d'éviter et d'anticipe des travaux embouteillages ne manquent pas pour la seule commune d'Arlon. Différents charrois entrent dans Arlon via la route de Steinfort, l'Avenue de Mersch, la route de Longwy, Udange Toernich, Stockem, l'Avenue de Mersch et la route de Rédange. Nous ne disposons pas d'équipe en suffisance pour contrôler les points d'accès, sans compter les multiples petites routes qu'il est encore possible d'emprunter.

Le problème des camions se pose principalement au niveau de l'Avenue de Longwy. Pour ce faire, une équipe reste notamment en poste fixe dans Weyler. Le directeur des Ponts et Chaussées pour la province de Luxembourg, donc du SPW, est bien conscient des problèmes conséquents pour la ville d'Arlon, mais n'a pas de solution structurelle à proposer. À notre niveau, sur base des différents retours, j'ai sollicité auprès de lui de la signalisation supplémentaire plus conséquente et visible comme suit :
Premièrement, un panneau d'interdiction de circulation des plus de 3 tonnes et demie à l'entrée des villages suivants : Toernich, Udange, Stockem, Sterpenich, et ce aux entrées sud de ceux-ci. Les véhicules empruntent les axes secondaires dès Athus et Clemency, ou sortent de la N81 au niveau de l'Arma, ou de la E 411 à Sterpenich.
Deuxièmement, une signalisation conséquente - grand panneau - aux deux ronds-points de l'échangeur 32 à Weyler, lequel serait relatif à l'interdiction des plus de 3 tonnes et demie pour traverser Weyler et Arlon dans la foulée.
Troisièmement, des panneaux anti GPS de grande taille en certains endroits stratégiques : en amont du rond-point de l'Arma sur la N81 en venant de Messancy pour éviter le transit vers les villages évoqués ci-dessus. De fait, nombre d'usagers empruntent toutes les voies secondaires au Luxembourg – Clemency, Capellen, Hagen, Grass - et traversent ensuite tous ses villages. Tous les types de charrois sont concernés ; en amont de la sortie 33 de la E411, sortie Sterpenich/Ikea dans le sens Luxembourg à Bruxelles ; la sortie du dernier rond-point en direction d'Arlon, au rond-point du Quick en complément du panneau d'interdiction des plus de 3 tonnes et demi ; au carrefour de l'avenue Patton avec l'avenue de Longwy. » Pour ceux qui seraient quand même passés par Weyler ces trois derniers jours, nous avons effectivement constaté que des poids lourds empruntaient l'Avenue Patton, la rue de la Semois, l'Avenue du bois d'Arlon, et court-circuitaient ainsi les travaux pour se retrouver près d'Idelux. Je lui avais d'ailleurs fait une photo, je m'étais même installé là pour voir tous les camions qui défilaient véritablement dans l'Avenue Patton. C'était hallucinant.

« Il y a une réunion de staff demain en début d'après-midi, il me fera part des décisions prises suite à celle-ci en termes de signalisation des dispositifs. Pour anticiper certaines questions légitimes vous connaissez la situation de la zone de police en termes d'effectif, il nous est mathématiquement impossible de faire plus. Nous devons traiter les dossiers judiciaires sensibles supplémentaires depuis plusieurs semaines, dont le dernier en date concerne évidemment l'homicide rue Croix de Feu. Les événements qui arrivent demanderont beaucoup d'encadrement policiers, si contraint à anticiper les limites liées au régime du temps de travail des policiers, nous sommes à flux tendu. Tout en pensant garder la nature du problème en termes de circulation est similaire à ce qu'il se passe actuellement au niveau du carrefour Léonard par rapport à certains applications comme Waze, Mappy, Google Maps, nous n'avons pas la main pour contrecarrer les itinéraires alternatifs proposés par les algorithmes et ces applications. Ce sont celles-ci qui génèrent les itinéraires vers les différents villages. Nous devons donc prioriser et orienter nos équipes pour être aussi efficients que possible, mais c'est clairement la priorité actuellement, d'autant que ça pénalise également le délai d'intervention des équipes. » Ils ont donc quand même bien compris la priorité qui pour nous devait être la leur. « Enfin, nous avons sollicité des renforts de la police fédérale pour nous aider à gérer les flux de circulation,

et de cette manière avoir des équipes qui seraient présentes sur un créneau 7h/22h. En nuit, ce sont nos équipes d'intervention qui patrouillent, notamment au petit matin. Nous attendons réponse de la police fédérale. J'espère m'être montrer exhaustif et me tiens à votre disposition. »

Il m'a même envoyé un mail encore tout à l'heure en milieu d'après-midi pour me faire part de la réunion qu'il avait eue et qu'il annonçait dans son mail précédent. Je lui avais aussi demandé si je pouvais lire l'ensemble de son document, et il m'a dit que je pouvais le lire sans aucun problème.

« Pour compléter mes propos, nous avons eu une réunion ce matin avec Monsieur SULEAU. Celui-ci est chef de projet du SPW et à la charge du chantier de Weyler. Cette réunion faisait suite à mes demandes auprès de la direction du SPW. Nous sommes restés sur nos positions et avons clairement fait état de la nécessité de l'installation de signaux routiers supplémentaires. dès lors, une cartographie a été réalisée par nos soins afin de désigner les endroits où la signalisation était nécessaire. La signalisation sera donc installée et ce sera celle renseignée dans mon courriel précédent. Cependant, certains panneaux sont en phase de production. Le tout devrait être installé pour mardi au plus tard. Nous nous en assurerons et ferons suivre à qui de droit si tel n'est pas le cas. Au niveau des effectifs, la police fédérale nous appuiera la semaine prochaine. Malheureusement, ses équipes devront être libérées à 18h-18h15 à Arlon, dès lors qu'elles doivent avoir terminé leur service à marche pour 19h00. À notre niveau, nous nous adapterons pour assurer notre présence sur le terrain durant les créneaux horaires les plus larges possible. En fonction de l'évolution de la situation, nous solliciterons l'appui de la police fédérale semaine après semaine. Ils sont au courant de la situation, ils nous appuieront dans la mesure de leur possibilité. Enfin, nous avons prévu une opération roulage conséquence mercredi prochain. Cela conjugué à la nouvelle signalisation, nous espérons marquer les coups. Les autres jours, comme indiqué ci-avant, les services seront dans tous les cas orientés vers ces travaux. »

On ne peut donc qu'espérer que ça puisse aller mieux dans les jours qui viennent, même si la situation ne va pas s'arranger de manière miraculeuse avant le 7 juillet, comme annoncé.

Monsieur WALTZING – Si je peux compléter, étant moi-même frontalier et habitant dans le premier village concerné, lorsqu'on a reçu le SPW également au Collège, ma première réaction, c'était de l'amateurisme. Ce sont des personnes qui aiment autant bloquer une autoroute où il y a 22.000 voitures qui passent par jour, qui suppriment une bande et qui ne se rendent pas compte qu'il y en a encore 11.000 qui vont encore passer. Donc on a cinq bandes à cet endroit-là, ils en suppriment deux, il en reste donc trois. Ils ont décidé en accord avec notre conseiller en mobilité, que ce soit deux bandes vers le Luxembourg qui soient libérées parce qu'en fait il semblerait que ce soit le matin où tout le monde part plus ou moins la même heure. Je leur ai proposé d'inverser à 15h00, de mettre une bande vers le Luxembourg et deux bandes vers Arlon. Mais non, c'est une gestion dynamique, ils ne savent pas le faire. Ils mettent des bornes en dur, ça nécessiterait des cônes. Si jamais y a un accident, etc. Je me suis dit mais enfin, 22.000 voitures… Je remercie Monsieur MARCHAL de toute la dynamique et de toutes les solutions qu'il cherche à trouver, parce que ce n'est pas à lui à trouver ça, je suis désolé. On se plaint des camions mais il y a quand même des taxes OBU. Ça part chez qui ? Chez SOFICO. Pourquoi est-ce qu'ils n'investissent pas dans des gestions dynamiques de chantier comme ceux-ci ? C'est Arlon qui est pénalisé, donc je suis désolé ce n'est pas très professionnel.

Monsieur GAUDRON - En effet, Mathieu fait bien de signaler cette situation parce qu'en effet, c'est très difficile à vivre dans les différents villages. Je suis content qu'il y ait des réactions qui sont mises en place pour essayer d'avoir une gestion la plus dynamique possible. Je voulais aussi attirer un point spécifique qui est celle de la rue du général Beaulieu dans Weyler, où des camions s'immiscent aussi dans la rue avant, de se rendre compte que ça mène sur un chemin de terre ou un angle droit avec le cimetière, et où c'est impossible pour eux de passer. Du coup, ça bloque totalement la circulation. Ils

se prennent les haies, ils se prennent les panneaux de signalisation. Donc voilà, je crois qu'il faut aussi avoir une attention particulière.

Monsieur MAGNUS - Ils arrivent aussi au bout de la rue Halbardier. Ils prennent la rue Halbardier pour se retrouver ensuite chez Idelux. C'est incroyable de voir comment il n'arrive pas au niveau fédéral à dire qu'on a la main sur les WAZE, Mappy et autre chose, pour empêcher cette circulation-là. On lutte beaucoup pour les camions parce que c'est quand même là où c'est le plus dangereux et où il y a le plus moyen d'intervenir. Si vous devez intervenir sur toutes les voitures qui ont des plaques différentes de celles qu'on a chez nous - pour parler un peu de l'Europe entière - mais on sait quand même identifier les camions. Ils vont donc les bloquer véritablement au niveau de Weyler, ou les bloquer au niveau du carrefour Quick, comme ils l'appellent, et puis au carrefour Ikea/Sterpenich. Je trouvais que tout à l'heure quand je suis rentré chez moi, ça allait déjà un peu mieux.

Monsieur DEWORME - C'est vrai que le 6 mai, avant le début des travaux, je pense que le Collège a pris toutes ses responsabilités en convoquant les personnes qui auraient dû anticiper les choses. On s'est rendu compte le 6 mai qu'absolument rien n'avait été anticipé, et on nous disait que les seules règles qui allaient être en vigueur, c'était le code de la route, tout simplement. Le code de la route ne suffit pas dans une situation exceptionnelle comme celle-là. J'étais vraiment sur mon derrière effectivement d'entendre les gens refuser d'anticiper sur les difficultés qu'on connaît aujourd'hui. Le seul point positif qui ressortait de la réunion, et je pense que ce que le Bourgmestre vient de dire va dans le sens-là, c'est qu'ils ont été d'accord qu'on se revoit à nouveau pour essayer de remédier aux problèmes qui se feraient jour. Comme si on ne savait pas que des problèmes allaient arriver.

Monsieur MAGNUS- Eux disent aussi, mais c'est à vérifier, que le SPW travaille avec la police fédérale et qu'il ne travaille pas vraiment beaucoup avec les polices communales parce qu'il a bien souvent des travaux - parce que pour aller d'ici à Bruxelles, il n'y a pas seulement des travaux à Arlon, il y en a encore plus loin. Aujourd'hui il faut donc être vraiment courageux pour aller en voiture jusque Bruxelles – et qu'ils ne vont pas commencer à contacter toutes les communes sans se rendre compte du bazar que ça fait dans la nôtre. On a pris nos responsabilités en demandant à la police d'insister là-dessus. Je crois que lors de notre prochain Conseil de police, on pourra encore insister et peut-être remercier également notre police communale de vraiment donner à cette problématique une priorité, pas absolue car on comprend bien que des assassinats, comme malheureusement nous avons dû en vivre à Arlon il y a quelques jours, soient une priorité par rapport à un problème de circulation. Enfin il ne faut quand même pas lâcher à mon avis la pression sur l'ensemble des forces de police et autres.

Monsieur SAINLEZ - Juste pour rajouter, merci Monsieur le Bourgmestre pour ce partage ici et l'adaptabilité de Monsieur le Chef de Corps par rapport à tous ces problèmes, de manière très analytique de présenter les choses, qui est très efficace aussi on l'a remarqué au Conseil de police à maintes reprises. Ce qui me rassure dans la réponse, c'est qu'il y aura des signalisations supplémentaires sur l'autoroute.

Monsieur MAGNUS - Et en amont.

Monsieur SAINLEZ – Oui, parce qu'on va mettre des signalisations avant les villages. C'est très bien mais le problème de base est créé sur l'autoroute. Donc s'ils ne sortent déjà pas pour un transporteur qui viendrait une fois par semaine ou par mois sur ce chantier-là et qu'il ne connaît pas le trafic autoroutier. Quelque part il y a des habitudes qui vont se prendre pendant un mois, j'espère de la meilleure manière. Ici, c'est surtout en amont que le problème devait aussi être réglé.

Monsieur MAGNUS - On ne peut pas accepter que des camions ne soient pas sur l'autoroute quand ils n'ont pas besoin de venir à Arlon. Moi je suis très ferme là-dessus, et je crois vraiment qu'ils vont

prendre les mesures qu'il faut pour empêcher cela, mais je ne supporte pas quand je vois un camion qui n'a pas à être dans les rues qu'on a citées tout à l'heure, ce n'est véritablement pas conforme à l'éthique de ces gens. Ils devraient comprendre qu'on reste sur l'autoroute quand on est un camion de plus de 3,5 tonnes. C'est clair et je crois qu'ils doivent absolument comprendre l'ensemble de notre conseil communal, et j'espère que celui-ci est derrière cette décision-là

Monsieur WALTZING - Peut-être pour compléter la durée des travaux, on entend beaucoup que ce n'est pas normal qu'au Luxembourg ça prend deux jours, et qu'en Belgique ça prend deux mois. En fait, on a posé la question lors du Collège, et le chef de projet nous a expliqué qu'en fait ce n'est pas simplement changer la couche de macadam. Ils vont jusqu'aux fondations et ils coupent du béton, ils remettent des barres en métal et ils recoulent du béton. En fait cette période de séchage du béton prend 28 jours, avant laquelle on ne remettra pas de macadam dessus. Donc on va encore voir un chantier, je vais dire, où il n'y a pas d'ouvriers qui travaillent mais c'est normal parce que le béton doit sécher.

Madame GOFFINET – J'ai été très étonnée du fait qu'il n'y ait aucune anticipation pour un chantier comme ça. Parler d'amateurisme, je trouve que c'est en fait une méconnaissance des flux frontaliers qu'il y a ici. Je ne comprends donc pas qu'anticipativement on ne prévoit pas toute cette signalisation en accord avec les polices locales, et avoir une réflexion groupée. Je remercie donc vraiment le Collège d'avoir repris cette initiative de prendre contact avec eux le 6 mai, de tenir bon par rapport aux camions. Je voulais signaler un problème, c'est que ça pose problème aussi à Frassem puisqu'il y a énormément de voitures sur la N4, donc même les camions prennent la rue des Espagnols pour court-circuiter le rond-point et tourner à l'Avenue, de Mersch. J'en ai même vu circuler dans la rue du Vallon, donc le problème est vraiment global. Je pense qu'il faut vraiment avoir un message ferme vis-à-vis notamment des camions. Et puisque vous allez avoir une nouvelle réunion d'évaluation de la situation, je conseille quand même au Collège de prendre les devants et de leur demander ce qu'il en est de la démolition du pont d'Hondelange, puisqu'ils doivent avoir reçu leur permis entre-temps et ils devaient lancer un cahier des charges pour désigner l'entreprise de démolition. J'invite donc vraiment le Collège à leur demander ce qu'il en est de ce pont-là parce que je ne sais pas du tout comment ça va fonctionner concrètement. Je suppose qu'ils ne peuvent pas démonter le pont partie par partie. J'avais ouï-dire que ça allait être fait avant la fin de l'année.

Monsieur LAQLII – Je voulais ajouter que ce qui m'avait étonné, c'est que pendant les vacances scolaires, on sait que la circulation est moins dense que d'habitude. En fait ils attendent la fin des vacances de printemps pour commencer les travaux.

Monsieur MAGNUS - Et ils les terminent le 7 juillet, la veille de la fin des grandes vacances, ou le lendemain.

Monsieur DEWORME - On doit être effectivement particulièrement sensible à tous les riverains qui se trouvent le long des voies, qui vont se trouver beaucoup plus fréquentées que par le passé. Mais moi j'ai une pensée aussi pour tous ces frontaliers arlonais, et de toute la région qui transitent par Arlon, qui vont bosser et qui ont des difficultés supplémentaires qui n'ont pas été anticipées le matin et le soir pour rentrer chez eux. Je pense qu'on ne tient pas beaucoup compte des gens qui se rendent au travail dans une problématique comme celle-là.

Monsieur MAGNUS - Merci pour ces différentes interventions et je ferai part dès demain au divisionnaire, des encouragements que nous lui demandons d'avoir et pour lesquels nous le remercions de faire en sorte que mercredi tous les panneaux soient mis, et que ça ira beaucoup mieux dès jeudi.

Puis le Conseil communal :

M. le Bourgmestre a pris les ordonnances de police suivantes :

Vu les ordonnances de police prises par M. le Bourgmestre;
Vu les articles 117 (alinéa 1er), et 119 (alinéa 1er), 130 bis, 133 (alinéa 1er), 134 (alinéa 1er) et 135 (par.2) de la loi communale et le rapport de M. le Bourgmestre;

- *Le 26 mars 2024 : pour réglementer la circulation des piétons et le stationnement des véhicules rue Léon Castilhon, 31 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de gaine, en date du 02.04.2024 à 08h00 au 05.04.2024 à 08h00.*

- *Le 26 mars 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules rue de la Semois, 109 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 03.042024 entre 07h00 et 13h00.*

- *Le 26 mars 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Francq, 38 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 04.042024 à 08h00 au 11.04.2024 à 17h00.*

- *Le 26 mars 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Michel Hamélius, 48 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 08.04.2024 à 08h00 au 15.04.224 à 17h00.*

- *Le 26 mars 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth, 53 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 05.04.2024 à 08h00au 12.04.2024 à 17h00.*

- *Le 26 mars 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Sonnetty, 88 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 09.04.2024 à 08h00 au 16.04.2024 à 17h00.*

- *Le 26 mars 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules et des piétons rue du Val Vert, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 28.03.2024 à 08h00 au 04.04.2024 à 20h00.*

- *Le 26 mars 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth, 69 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 05.04.2024 à 08h00 au 12.04.2024 à 17h00.*

- *Le 26 mars 2024 : pour réglementer la circulation des piétons rue de Bastogne, 234, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage, en date du 26.03.2024 à 07h00 au 16.04.224 à 16h00.*

- *Le 26 mars 2024 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Grand Rue et rue du Marché au Légumes, 21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 13 avril 2024 de 10h00 à 15h00.*

- *Le 26 mars 2024 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Grand Rue, 30 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 26 mars 2024 de 11h00 à 12h00.*

- *<u>Le 26 mars 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Déportés, 72 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 04.04.2024 à 08h00 au 11.04.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 26 mars 2024 :</u> pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Place des Chasseurs Ardennais, rue Godefroid Kurth, et rue Seymerich, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection de trottoir et pose de gaine et chambre de visite, en date du 27.03.2024 à 07h00 au 27.04.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 26 mars 2024 :</u> pour réglementer la circulation des véhicules sur la N4 (entre la borne kilométrique 178.4 et 178.6) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'intervention sur l'égout au droit du carrefour entre la N4 et la rue des Quatre Vents, en date du 25.03.2024 au 29.03.2024.*

- *<u>Le 26 mars 2024 :</u> pour réglementer la circulation des véhicules rue de Sesselich, 115 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement d'eau, en date du 03.04.2024 à 08h00 au 10.04.2024 à 16h00.*

- *<u>Le 26 mars 2024 :</u> pour réglementer la circulation des véhicules route de Neufchâteau 332 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement d'eau, en date du 03.04.2024 à 08h00 au 10.04.2024 à 16h00.*

- *<u>Le 26 mars 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules Marché au Beurre, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison et pose d'un élévateur, en date du 10.04.2024 de 08h00 à 18h00.*

- *<u>Le 26 mars 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Viville, 61 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un emménagement, en date du 23.03.2024 de 06h00 à 16h00.*

- *<u>Le 26 mars 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue Joseph Netzer, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de nettoyage, en date du 28.03.2024 de 07h00 à 16h00.*

- *<u>Le 26 mars 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue Michel Hamélius, 41/2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 30.03.2024 de 07h00 à 19h00.*

- *<u>Le 26 mars 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue Scheuer, 44 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 03.04.2024 de 07h00 à 17h00.*

- *<u>Le 26 mars 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue Saint-Jean, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un emménagement, en date du 30.03.2024 de 10h00 à 17h00.*

- *<u>Le 26 mars 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Casino, 12 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 30.03.2024 de 07h00 à 19h00.*

- *<u>Le 26 mars 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules Grand Place, 16 à Arlon,*
  en raison d'assurer le bon déroulement de pose d'une grue, en date du 26.03.2024 à 08h00 au 27.03.2024 à 17h00.

- *<u>Le 26 mars 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules Grand Place, 33 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de grue, en date du 26.03.2024 à 08h00 au 27.03.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 26 mars 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue Busleyden, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison et pose d'un élévateur, en date du 25.03.2024 de 08h00 à 17h00.*

- *<u>Le 29 mars 2024 :</u> pour réglementer la circulation des véhicules rue des Deux Luxembourg à Arlon, rue de Bastogne, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement électrique, en date du 29.03.2024 à 07h00 au 30.04.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 29 mars 2024 :</u> pour réglementer la circulation des véhicules rue de la Scierie à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de fermeture rue de la Scierie, en date du 02.04.2024 à 07h00 au 19.04.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 29 mars 2024 :</u> pour réglementer la circulation des véhicules au Carrefour entre la Rue du Cimetière et la Rue de Hachy à Fouches, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'intervention sur un affaissement de route, en date du 03.04.2024 à 07h00 au 05.04.2024 à 18h00.*

- *<u>Le 29 mars 2024 :</u> pour réglementer la circulation des véhicules rue du Panorama, 108 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'intervention sur un affaissement de route, en date du 28.03.2024 à 07h00 au 05.04.2024 à 18h00.*

- *<u>Le 29 mars 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue de l'Hydrion, 82 boite 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'un élévateur, emménagement, en date du 02.04.2024 de 09h00 à 12h00.*

- *<u>Le 29 mars 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue de l'Hydrion, 82, boite 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'un élévateur – emménagement, en date du 02.04.2024 de 09h00 à 12h00.*

- *<u>Le 29 mars 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Seymerich, 41 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation (intérieur de l'habitation), en date du 29.03.2024 de 07h00 à 17h00*

- *<u>Le 29 mars 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules route d'Etalle, 53 à Arlon, en raison d 'assurer le bon déroulement d'une expulsion, en date du 03.04.2024 de 09h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.*

- *<u>Le 29 mars 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules route d'Etalle, 53 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion, en date du 03.04.2024 de 09h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.*

- *<u>Le 29 mars 2024 :</u> pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Grand Rue, 47 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'évacuation en date du 01.04.2024 à 07h00 au 30.04.2024 à 18h00, excepté les jeudis qui sont jours de marché pour la Ville d'Arlon.*

- *<u>Le 29 mars 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules avenue Jean-Baptiste Nothomb, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de déménagement, en date du 30.03.2024 de 16h00 à 17h00.*

- *<u>Le 29 mars 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Seymercih, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 12.04.2024 à 08h00 au 19.04.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 29 mars 2024 :</u> pour réglementer la circulation des véhicules rue de Stockem, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'essais de sols et prélèvements, rue de Stockem, 1 à Arlon, rue de l'Esplanade à Arlon, rue Léon Castilhon à Arlon, avenue de Mersch, à Arlon, en date du 18.04.2024 à 07h00 au 19.04.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 29 mars 2024 :</u> pour réglementer la circulation des véhicules rue du Panorama, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de chambre de visite, en date du 17.04.2024 à 08h00 au 17.05.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 29 mars 2024 :</u> pour réglementer la circulation des véhicules au Giratoire N40-N82 à Arlon + N40 BK 3,1 à 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement de la signalisation pour le client qui réalise des travaux de réfection de voirie, en date du 18.04.2024 de 20h00 au 22.04.2024 à 06h00.*

- *<u>Le 29 mars 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth, 65 à Arlon, en raison d 'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 11.04.2024 à 08h00 au 18.04.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 29 mars 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth, 65 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 11.04.2024 à 08h00 au 18.04.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 29 mars 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue Michel Hamélius, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 15.04.2024 à 08h00 au 22.04.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 19 mars 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Frassem, 43 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 10.04.2024 à 08h00 au 17.04.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 29 mars 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue Henri Busch, 31 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 12.04.2024 à 08h00 au 19.04.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 29 mars 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue Scheuer, 81 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de maison, en date du 11.04.2024 de 09h00 à 13h00.*

- *<u>Le 02 avril 2024 :</u> pour réglementer la circulation des véhicules avenue Jean-Baptiste Nothomb, 71 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de poutrelles métalliques à l'arrière d'un bâtiment, en date du 12.04.2024 de 07h00 à 17h00.*

- *<u>Le 02 avril 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules 18, Grand Place à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 06.04.2024 de 09h00 à 18h00.*

- *<u>Le 02 avril 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue Sonnetty, 48 à Arlon, en raison d'assurer le déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 16.04.2024 à 08h00 au 23.04.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 05 avril 2024 :</u> pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Place du Lieutenant Callemeyn, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 05.04.2024 de 07h00 à 07h30.*

- *<u>Le 05 avril 2024 :</u> pour réglementer la circulation des véhicules rue de l'Aspérule, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation intérieur de l'habitation, en date du 22.04.2024 à 08h00 au 10.05.2024 à 16h00.*

- *<u>Le 05 avril 2024 :</u> pour réglementer la circulation des véhicules avenue Numa Ensch Tesch, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 08.04.2024 à 07h00 jusqu'à la fin des travaux.*

- *<u>Le 05 avril 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 88 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 12.04.2024 de 07h00 à 18h00.*

- *<u>Le 05 avril 2024 :</u> pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules rue des Déportés et avenue de Luxembourg à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de gaine et chambre de visite, en date du 05.04.2024 à 07h00 au 19.04.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 05 avril 2024 :</u> pour réglementer la circulation des véhicules Passage du Nord et carrefour de la rue Joseph Netzer et Avenue Nothomb, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux concernant le chantier de la Place Léopold, en date du 08.04.2024 de 07h30 à 16h30.*

- *<u>Le 05 avril 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules avenue Victor Tesch, 38 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 05.04.2024 à 07h00 au 19.04.2024 à 16h00.*

- *<u>Le 05 avril 2024 :</u> pour réglementer la circulation des véhicules avenue de Général Patton, 349 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de redressement de poteau d'éclairage, en date du 08.04.2024 à 08h00 au 12.04.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 05 avril 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules 18, Grand Place à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 06.04.2024 de 09h00 à 18h00.*

- *<u>Le 05 avril 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules Cimetière de Barnich, rue Saint Fiacre, 4-14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'exhumations, en date du 05.04.2024 de 06h00 à 10h00.*

- *<u>Le 05 avril 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules cimetière de Fouches, rue du Cimetière, 28-30 à Arlon, en raison d 'assurer le bon déroulement d'exhumations, en date du 11.04.2024 de 06h00 à 10h00.*

- *<u>Le 05 avril 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue Saint-Jean, 49 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 08.04.2024 à 08h00 au 12.04.2024 à 16h00.*

- *<u>Le 05 avril 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Caserne, 31 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 09.04.2024 de 06h00 à 17h00.*

- *<u>Le 08 avril 2024 :</u> pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Place des Chasseurs Ardennais, rue Godefroid Kurth, et rue Seymerich à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection de trottoir et pose de gaine et chambre de visite, en date du 27.03.2024 à 07h00 au 27.04.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 08 avril 2024 :</u> pour réglementer la circulation des véhicules rue de Diekirch, 120 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de grue, placement d'une nacelle, en date du 15.04.2024 à 08h00 au 19.04.2024 à 16h00.*

- *<u>Le 08 avril 2024 :</u> pour réglementer la circulation des véhicules rue Léopold, Grand Rue, Rue Etienne Lenoir, rue des Déportés, rue Paul Reuter à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de soufflage et jointage de la fibre optique, en date du 10.04.2024 à 07h00 au 19.04.2024 à 18h00.*

- *<u>Le 08 avril 2024 :</u> pour réglementer la circulation des véhicules Place Léopold, rue Etienne Lenoir, rue de la Poste, rue du Palais de Justice, Passage du Nord, Grand-Rue, Rue Léopold, Marché aux Légumes à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de soufflage et jointage de la fibre optique, en date du 09.04.2024 à 07h00 au 16.04.2024 à 18h00.*

- *<u>Le 08 avril 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules avenue du Dixième de Ligne, 45 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 22.04.2024 à 08h00 au 29.04.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 08 avril 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules avenue de Longwy, 119 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 19.04.2024 à 08h00 au 26.04.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 08 avril 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue Michel Hamélius, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement de fibre sol Proximus, en date du 18.04.2024 à 08h00 au 25.04.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 08 avril 2024 :</u> pour réglementer le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth, 48 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 18.04.2024 à 08h00 au 25.04.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 08 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Banque, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'un élévateur, en date du 10.04.2024 de 08h00 à 18h00.*

- *<u>Le 08 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth, 83 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 17.04.2024 à 08h00 au 24.04.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 08 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Sonnets, 98 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un véhicules fibre pour une conférence de presse, en date du 11.04.2024 de 12h00 à 20h00.*

- *<u>Le 08 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 90 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 06.04.2024 de 09h00 à 18h00.*

- *<u>Le 08 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Léon Castilhon, 63 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement gaz et réfection de chaussée, en date du 06.04.2024 à 07h00 au 30.04.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 10 avril 2024</u> : pour réglementer la circulation des véhicules N882, bornes 2.600 et 4.000 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de curage de fossé, en date du 10.04.2024 de 08h00 à 17h00.*

- *<u>Le 10 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules et la circulation des piétons Grand Rue et rue Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de façade, en date du 10.04.2024 à 08h30 au 17.04.2024 à 17h30.*

- *<u>Le 10 avril 2024</u> : pour réglementer la circulation des véhicules avenue de Longwy, 301 à 321 à Arlon, avenue de Luxembourg, 57 à 79 à Arlon, Chemin des Allemands, 2 à 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de soufflage et jointage de fibre optique, en date du 11.04.2024 à 07h00 au 26.04.2024 à 18h00.*

- *<u>Le 10 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules et la circulation des piétons rue Saint-Jean à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage, en date du 12.04.2024 à 08h00 au 22.04.2024 à 18h00.*

- *<u>Le 10 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue Nothomb, 68 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'une nacelle, en date du 11.04.2024 à 08h00 au 12.04.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 10 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Déportés, 80 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'une nacelle, en date du 11.04.2024 à 08h00 au 12.04.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 10 avril 2024</u> : pour réglementer la circulation des véhicules rue de la Platinerie, rue du Maitrank, Chemin de Guirsch, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de gaine, en date du 08.04.2024 à 07h00 au 26.04.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 10 avril 2024</u> : pour réglementer la circulation des piétons et des véhicules rue du 25 Août, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 03.05.2024 de 08h00 à 12h00.*

- *<u>Le 10 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue du 10ème de Ligne, 42 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 23.04.2024 à 08h00 au 30.04.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 10 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Léon Castilhon, 57 (en face du n°66) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 22.04.2024 à 08h00 au 29.04.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 10 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules Avenue Victor Tesch, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement télécommunication, en date du 22.04.2024 à 08h00 au 23.04.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 10 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Marché au Beurre, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de démontage d'une citerne à mazout, en date du 26.04.2024 de 07h00 à 17h00.*

- *<u>Le 10 avril 2024</u> : pour réglementer la circulation des piétons, avenue de Longwy, 114 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un emménagement, en date du 27.04.2024 de 12h00 à 18h00.*

- *<u>Le 10 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 89 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 27.06.2024 de 08h00 à 18h00.*

- *<u>Le 15 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Porte Neuve, 29 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 30.04.2024 de 09h00 à 12h00.*

- *<u>Le 15 avril 202</u> : pour réglementer la circulation des piétons rue de Sesselich, 115 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de placement d'un échafaudage, en date du 16.04.2024 à 07h00 au 03.05.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 15 avril 2024</u> : pour réglementer la circulation des véhicules à l'avenue du Bois d'Arlon, 200 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection de chaussée, en date du 22.04.2024 à 06h00 au 30.04.2024 à 20h00.*

- *<u>Le 15 avril 2024</u> : pour réglementer la circulation des véhicules Giratoire N40-N82 à Arlon, + N40 BK 3.1 à 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection de voirie, en date du 25.04.2024 à 20h00 au 29.04.2024 à 06h00.*

- *<u>Le 15 avril 2024</u> : pour réglementer la circulation des véhicules avenue du Bois d'Arlon, 200 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection de chaussée, en date du 22.04.2024 à 06h00 au 26.04.2024 à 20h00.*

- *Le 15 avril 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Scheuer, 81, boite 81 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 23.05.2024 à 11h00 au 24.05.2024 à 18h00.*

- *Le 15 avril 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules rue de Thiaumont, 62 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement télécommunication, en date du 22.04.2024 à 07h00 au 10.05.2024 à 17h00.*

- *Le 15 avril 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 42 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 20.04.2024 de 10h00 à 17h00.*

- *Le 15 avril 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules rue des Espagnols, 140 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation au réseau d'égouttage, en date du 29.04.2024 à 07h00 au 17.05.2024 à 17h00.*

- *Le 15 avril 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules rue de la Porte Neuve, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement gaz, en date du 22.04.2024 à 07h00 au 30.042024 à 17h00.*

- *Le 15 avril 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue du Dixième de Ligne, 49 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de raccordement de fibre sol Proximus, en date du 30.04.2024 à 08h00 au 07.05.2024 à 17h00.*

- *Le 15 avril 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Saint Jean, 33 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de raccordement fibre façade Proximus, en date du 26.04.2024 à 08h00 au 03.05.2024 à 17h00.*

- *Le 15 avril 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules rue du Général Molitor, 16 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison et pose d'un élévateur, en date du 25.04.2024 à 08h00 au 26.04.2024 à 18h00.*

- *Le 15 avril 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Thermes Romains, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de gaine, et pose de chambre de visite, en date du 16.04.2024 à 07h00 au 17.05.2024 à 17h00.*

- *Le 15 avril 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Capucins, 32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation (intérieur de l'habitation), en date du 22.04.2024 à 07h00 au 03.05.2024 à 17h30.*

- *Le 15 avril 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules rue Michel Hamélius, 43 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'un élévateur et placement d'un container, en date du 25.04.2024 de 07h30 au 28.04.2024 à 17h00.*

- *Le 15 avril 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules rue du Rhin, 34 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement d'eau, en date du 18.04.2024 à 08h00 au 25.04.2024 à 16h00.*

- *Le 15 avril 2024 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Grand Rue, 24 à Arlon, en raison d 'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 15.04.2024 de 10h00 à 11h00.*

- *<u>Le 15 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Déportés, 92 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 29.04.2024 à 08h00 au 06.05.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 15 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Seymerich, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 29.04.2024 à 08h00 au 06.05.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 15 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules, Grand Rue, 34, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 12.04.2024 de 10h00 à 13h00.*

- *<u>Le 15 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Général Molitor, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de travaux de pose d'un élévateur, en date du 30.04.2024 de 08h00 à 18h00.*

- *<u>Le 15 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Porte-Neuve, 42 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 21.05.2024 de 08h00 à 18h00.*

- *<u>Le 15 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules Petite-Rue des Remparts, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison et pose d'un élévateur, en date du 21.05.2024 de 08h00 à 18h00.*

- *<u>Le 15 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth, 58 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 25.04.2024 à 08h00 au 02.05.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 15 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Déportés, 30 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 24.04.2024 à 08h00 au 01.05.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 15 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Henri Busch, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 26.04.2024 à 08h00 au 03.05.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 15 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Sonnetty, 33 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 25 avril 2024 à 08h00 au 02.05.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 15 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Général Molitor, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 25.04.2024 à 08h00 au 02.05.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 15 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue de Longwy, 139 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 26.04.2024 à 08h00 au 03.05.2024 à 17h00.*

- *Le 15 avril 2024 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Grand Rue, 32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de maison, en date du 16.04.2024 à 08h00 au 19.04.2024 à 17h00.*

- *Le 15 avril 2024 : pour réglementer la circulation des piétons et des véhicules N4 de la BK 178.420 à la BK 178.650 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de fermeture d'une bande de circulation en urgence à la suite d'un écoulement d'huile, en date du 10.04.2024 à 08h00 jusqu'à la fin des travaux.*

- *Le 15 avril 2024 : pour réglementer la circulation des piétons et des véhicules rue Albert Goffaux, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 19.04.2024 à 07h00 au 22.04.2024 à 18h00.*

- *Le 17 avril 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules rue de Berlaymont à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de renouvellement de distribution d'eau, en date du 02.05.2024 à 07h00 au 30.062024 à 17h00.*

- *Le 17 avril 2024 : pour réglementer la circulation des piétons et le stationnement à l'avenue de Longwy, 114 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un emménagement, en date du 27.04.2024 de 12h00 à 18h00.*

- *Le 17 avril 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement de fibre sol Proximus et placement d'une nacelle, en date du 29.04.2024 à 08h00 au 06.05.2024 à 17h00.*

- *Le 17 avril 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Busleyden, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 29.04.2024 de 08h00 à 18h00.*

- *Le 17 avril 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules à l'avenue de Luxembourg, 18 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement de fibre sol Proximus et placement d'une nacelle, en date du 30.04.2024 à 08h00 au 07.05.2024 à 17h00.*

- *Le 17 avril 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules rue de Sesselich, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation de fuite d'eau, en date du 18.04.2024 à 08h00 au 25.04.2024 à 16h00.*

- *Le 17 avril 2024 : pour réglementer la circulation des piétons, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de sécurité des piétons, en date du 17.04.2024 à 06h00 au 30.06.2024 à 20h00.*

- *Le 17 avril 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Seyler à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison et travaux, en date du 19.04.2024 à 07h00 au 10.05.2024 à 17h00.*

- *Le 17 avril 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Léon Castilhon, 29 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, et d'une nacelle, en date du 11.04.2024 à 07h00 au 10.05.2024 à 17h00.*

- *Le 17 avril 2024 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de la Semois à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un emménagement, en date du 25.04.2024 de 09h00 à 16h00.*

- *Le 17 avril 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Floréal, 16 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccrochement de fibre sol Proximus et placement d'une nacelle, en date du 03.05.2024 à 08h00 au 10.05.2024 à 17h00.*

- *Le 17 avril 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules et des piétons rue Basse, 39 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement au réseau d'égouttage, en date du 18.04.2024 à 08h00 au 19.04.2024 à 16h00.*

- *Le 17 avril 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Francq, 38 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement de fibre sol Proximus, et placement d'une nacelle, en date du 30.04.2024 à 08h00 au 07.05.2024 à 17h00.*

- *Le 17 avril 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Déportés, 98 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement de fibre sol Proximus et placement d'une nacelle, en date du 03.05.2024 à 08h00 au 10.05.2024 à 17h00.*

- *Le 17 avril 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules et la circulation des piétons à l'avenue de Luxembourg, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage et pose de panneaux photovoltaïques, en date du 06.05.2024 à 08h00 au 07.05.2024 à 17h00.*

- *Le 17 avril 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules et la circulation des piétons rue du Vélodrome, 6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 05.05.2024 de 07h00 à 18h00.*

- *Le 17 avril 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules rue de Grass à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de renouvellement de distribution d'eau, en date du 01.07.2024 à 07h00 au 31.10.2024 à 17h00.*

- *Le 17 avril 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Francq, 38 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 27.05.2024 de 08h00 à 18h00.*

- *Le 19 avril 2024 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Grand Rue, 32 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation de maison, en date du 19.04.2024 à 08h00 au 26.04.2024 à 17h00.*

- *Le 19 avril 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Déportés, 46 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 06.05.2024 de 08h00 à 18h00.*

- *Le 19avril 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules avenue Victor Tesch, 38 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de maison et pose de grue élévatrice, en date du 30.04.2024 de 07h00 à 18h00.*

- *<u>Le 19 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue du Dixième de Ligne, 75 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 05.05.2024 à 08h00 au 15.05.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 19 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Michel Hamélius, 39 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 26.04.2024 à 08h00 au 03.05.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 19 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Déportés, 25 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 22.04.2024 de 13h00 à 23h00.*

- *<u>Le 19 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue Victor Tesch, 38 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 20.04.2024 à 07h00 au 11.05.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 19 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 42 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 17.05.2024 à 16h00 au 19.05.2024 à 20h00.*

- *<u>Le 19 avril 2024</u> : pour réglementer la circulation des véhicules avenue du Panorama, 11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement d'eau, en date du 29.04.2024 de 08h00 au 06.05.2024 à 16h00.*

- *<u>Le 23 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Général Molitor, 3, boite 6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 30.04.2024 de 08h00 à 18h00.*

- *<u>Le 23 avril 2024</u> : pour autoriser le stationnement des véhicules à la Grand Rue, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 30.04.2024 de 08h00 à 18h00.*

- *<u>Le 24 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 42 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 17.05.2024 à 16h00 au 19.05.2024 à 20h00.*

- *<u>Le 24 avril 2024</u> : pour réglementer la circulation des véhicules au Giratoire N40-N82 à Arlon, et N40 BK 3.1 à 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement de la signalisation pour le client qui réalisera des travaux de réfection de voirie, en date du 04.07.2024 de 20h00 au 08.07.2024 à 06h00.*

- *<u>Le 24 avril 2024</u> : pour réglementer la circulation des véhicules route de Luxembourg, Rosenberg, 492 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement électrique – Ores, en date du 30.04.2024 de 08h00 au 08.05.2024 à 16h00.*

- *<u>Le 24 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules Grand Place, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 29.04.2024 à 07h0 au 30.04.2024 à 20h00.*

- *<u>Le 24 avril 2024</u> : pour réglementer la circulation pour interdire l'accès au Square situé à hauteur du 21 rue Saint Dié à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la fête des voisins 2024, en date du 31.05.2024 à partir de 14h00 jusqu'au 1er juin 2024 à 08h00.*

- *<u>Le 26 avril 2024</u> : pour réglementer la circulation des véhicules avenue Victor Tesch, 38 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de maison, pose de grue / élévateur, en date du 30.04.2024 de 07h00 à 18h00.*

- *<u>Le 26 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Grand Rue, 26 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 26.06.2024 de 09h00 à 13h00.*

- *<u>Le 26 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 42 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 26.04.2024 de 10h00 à 18h00.*

- *<u>Le 26 avril 2024</u> : pour réglementer la circulation des véhicules route de Bouillon, 72 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage, en date du 29.04.2024 à 07h00 au 10.05.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 26 avril 2024</u> : pour réglementer la circulation des véhicules avenue de Longwy, 270 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement d'eau, en date du 02.05.2024 à 08h00 au 09.05.2024 à 16h00.*

- *<u>Le 26 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Toernich, 60 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 04.05.2024 à 07h00 au 05.05.2024 à 20h00.*

- *<u>Le 26 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue Jean-Baptiste Nothomb, 30 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 13.05.2024 de 07h00 à 17h00.*

- *<u>Le 26 avril 2024</u> : pour réglementer la circulation des véhicules rue d'Arlon (N82) et route de Bastogne (N4) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de grue, placement d'une nacelle, en date du 22.05.2024 à 07h00 au 24.05.2024 à 19h00.*

- *<u>Le 26 avril 2024</u> : pour réglementer la circulation des véhicules rue des Chênes à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement télécommunication, en date du 13.05.2024 à 07h00 au 31.05.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 26 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Seymerich, 39 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre sol Proximus, en date du 10.05.2024 à 08h00 au 17.05.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 26 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Banque, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 13.05.2024 à 08h00 au 21.05.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 26 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Grand Rue, 25 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 14.05.2024 à 08h00 au 21.05.2024 à 17h00.*

- *Le 26 avril 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue Jean Baptiste Nothomb, 51 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre façade Proximus, en date du 10.05.2024 à 08h00 au 17.05.2024 à 17h00.*

- *Le 26 avril 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules Parking provisoire de l'Espace Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de fermeture de parking provisoire, en date du 29.04.2024 à 06h30.*

- *Le 26 avril 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 54 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 27.04.2024 de 09h00 à 18h00.*

- *Le 26 avril 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Caserne, 12 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 08.05.2024 de 08h00 à 18h00.*

- *Le 26 avril 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules Grand Place, 24 à Arlon, en raison d 'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 29.04.2024 à 07h00 au 30.04.2024 à 20h00.*

- *Le 26 avril 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules rue Seyler, 12 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de démontage d'une grue à tour, en date du 24.05.2024 de 06h00 à 18h00.*

- *Le 26 avril 2024 : pour réglementer la circulation des piétons et des véhicules route de Bouillon, 232 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement gaz et télécommunication, en date du 29.04.2024 à 07h00 au 10.05.2024 à 17h00.*

- *Le 26 avril 2024 : pour réglementer la circulation des piétons, rue de la Synagogue, 42 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un échafaudage, en date du 29.04.2024 à 07h00 au 03.05.2024 à 16h00.*

- *Le 26 avril 2024 : pour autoriser le stationnement des véhicules à la Grand Rue, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 30.04.2024 de 08h00 à 18h00.*

- *Le 26 avril 2024 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Général Molitor, 3, boite 6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 30.04.2024 de 08h00 à 18h00.*

- *Le 29 avril 2024 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue du Marché au Beurre, 6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison de cuisine, en date du 03.05.2024 de 08h00 à 18h00.*

- *Le 29 avril 2024 : pour réglementer la circulation des véhicules avenue du Général Patton, 349 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement de Poteau d'éclairage, en date du 06.05.2024 à 08h00 au 13.05.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 29 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue François Boudart, 41 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison et pose d'un élévateur, en date du 28.05.2024 de 08h00 à 18h00.*

- *<u>Le 29 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue de Longwy, 149 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, pose d'un élévateur, en date du 31.05.2024 de 08h00 à 18h00.*

- *<u>Le 29 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue de Longwy, 149 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison et pose d'un élévateur, en date du 21.06.2024 de 08h00 à 18h00.*

- *<u>Le 29 avril 2024</u> : pour réglementer la circulation des véhicules avenue Victor Tesch, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de gaine, en date du 29.04.2024 de 07h00 au 08.05.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 29 avril 2024</u> : pour réglementer la circulation des véhicules rue de l'école à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de gaine, en date du 30.04.2024 de 07h00 au 17.05.2024 à 17h00*

- *<u>Le 29 avril 2024</u> : pour réglementer la circulation des véhicules rue Busleyden, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement électrique, en date du 02.05.2024 à 07h00 au 31.05.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 29 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Grand Rue, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'installation de télécom - Orange, en date du 26.04.2024 de 13h00 à 18h00.*

- *<u>Le 29 avril 2024</u> : pour réglementer la circulation des véhicules rue Zénobe Gramme, 22 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection de voirie, en date du 29.04.2024 de 08h00 à 18h00.*

- *<u>Le 29 avril 2024</u> : pour réglementer la circulation des véhicules rue des Déportés à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de curage et inspection des réseaux d'égouttage, en date du 29.04.2024 de 07h00 au 31.05.2024 à 18h00.*

- *<u>Le 29 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Concorde, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, pose d'un élévateur, en date du 24.06.2024 de 08h00 à 18h00.*

- *<u>Le 29 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Albert Goffaux, 20 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, et pose d'un élévateur, en date du 08.05.2024 de 08h00 à 18h00.*

- *<u>Le 29 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules Avenue du Général Patton, 182 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison et pose d'un élévateur, en date du 24.06.2024 de 08h00 à 18h00.*

- *<u>Le 29 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, pose d'un élévateur, en date du 28.06.2024 de 08h00 à 18h00.*

- *<u>Le 29 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue Jean-Baptiste Nothomb, 62 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre Proximus, en date du 15.05.2024 à 08h00 au 22.05.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 29 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Seymerich, 37 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre Proximus, en date du 15.05.2024 à 08h00 au 22.05.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 29 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Frassem, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement fibre Proximus, en date du 15.05.2024 à 08h00 au 22.05.2024 à 17h00.*

- *<u>Le 29 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue François Boudart, 39 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pose d'un élévateur, en date du 10.05.2024 de 08h00 à 18h00.*

- *<u>Le 29 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de la Synagogue, 46 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 15.05.2024 de 06h00 à 21h00.*

- *<u>Le 29 avril 2024</u> : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Place du Lieutenant Calemeyn, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 29.04.2024 de 16h00 à 20h00.*

Á l'unanimité,

Prend acte, sans observation, de la communication des ordonnances de police dont il s'agit.

3. <u>Intercommunale SOFILUX : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2024</u>

Monsieur MAGNUS - Vous avez reçu l'ordre du jour avec des points tout à fait classiques et des décharges à donner.

Monsieur WALTZING – Juste indiquer qu'on continue à investir dans l'énergie renouvelable et que ça rapporte, rien que pour la commune d'Arlon, plus de 600.000 € chaque dividende que nous recevons.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le courrier de l'Intercommunale SOFILUX du 02 mai 2024, relatif à la convocation à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 20 juin 2024 à 18h00, à l'Amandier, avenue de Bouillon, 70 à Libramont ;

Attendu qu'en vertu de l'article 24 des statuts, chaque représentant des titulaires de parts sociales doit être porteur d'un mandat valable ;

Attendu les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

Ordre du Jour :

1. *Rapport de gestion, rapport du Commissaire aux comptes*
2. *Bilan et compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2023, annexe et répartition bénéficiaire*
3. *Rapport du Comité de rémunération*
4. *Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat en 2023*
5. *Décharge à donner au commissaire aux comptes pour l'exercice de son mandate en 2023*

à l'unanimité,

Décide d'approuver tous les points repris dans l'ordre du jour de cette Assemblée Générale Ordinaire de l'intercommunale SOFILUX tel que repris ci-dessus, et qui aura lieu le 20 juin 2024.

4. Vente publique d'une parcelle de terrain sise à Freylange, à front du chemin du Jongebësch de 12 a 07 ca : Décision définitive et approbation du projet de cahier des charges.

Monsieur WALTZING - Vous avez tout dit, Monsieur le Bourgmestre. On vous demande de valider définitivement la vente publique d'une petite parcelle située à front du chemin du Jongebësch de 12 ares. Je ne peux pas donner le prix parce que c'est une vente publique qui débutera le 17 juin pour se terminer le 25 juin.

Monsieur MAGNUS - Les notaires ont fixé au minimum 120.000 €, et on ne vendra pas en dessous de ce montant-là. C'est la mise à prix.

Madame FROGNET - En fait j'ai peut-être une question de compréhension, pourquoi est-ce que c'est le consortium des notaires qui a déterminé le prix de base, et pas le comité d'acquisition dont on parle?

Monsieur MAGNUS - On trouve que ça dure un peu longtemps avec le comité d'acquisition, et c'est un euphémisme. Pour le moment le comité d'acquisition est débordé, et c'est un terme bas par rapport au débordement qu'ils ont, donc c'est vraiment très difficile. Je ne vais pas lancer un autre sujet mais avec des accords avec la Maison de la Culture et la Province, on se bat depuis des années, et je crois qu'ils ont énormément de travail.3 Je crois qu'on n'augmente pas de manière importante leur personnel, et à certains moments, ça cale et les communes doivent quand même aussi avancer.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
Considérant qu'il s'agit du bien suivant :
ARLON – 6ème Division – Heinsch –

Une parcelle de terrain, sise à Freylange, à front du Chemin du Jongebësch, d'une contenance mesurée de douze ares sept centiares (12a 07ca) à prendre dans le terrain sis au lieu-dit « Unter den Kilen », cadastré selon extrait de la matrice cadastrale daté du 24 octobre 2023, section B, numéro 0001EP0000, pour une contenance totale de vingt-sept ares quatre-vingt centiares (27a 80ca) et dont le numéro parcellaire réservé est le ***81011 B 1G P0000.***

Plan :
Telle que l'assiette de ce bien est reprise sous désignation de ***lot deux (2)*** *sous* ***liseré bleu*** *au plan de division dressé par le géomètre Fabrice KEMP, à Differdange (Grand-Duché du*

Luxembourg), en date du 12 février 2018, modifié en date du 26 avril 2023, lequel plan restera ci-annexé après avoir été signé « Ne Varietur » par les parties et le notaire instrumentant.

Vu le plan de division parcellaire – délimitation – bornage dressé par le Bureau Tmex en date du 12 février 2018, modifié en date du 26 avril 2023 ;

Considérant que la modification du 26 avril 2023 consiste en l'ajout des bornes du lotissement situé de l'autre côté de la voirie ;

Considérant que ce bien communal est situé en zone d'habitat à caractère rural, en vis-à-vis d'un lotissement existant et entièrement mis en œuvre ;

Considérant que ce bien est convoité par plusieurs riverains ;

Vu la délibération du Conseil communal du 28 septembre 2023 décidant du principe de la vente publique, de désigner le consortium des notaires arlonais pour la rédaction du cahier des charges et de la réalisation d'une estimation de la valeur vénale ;

Vu le document de mission de mise en vente rédigé par le consortium des notaires arlonais stipulant, notamment, les divers cas de figure et la répartition des frais ;

Vu la délibération du Collège communal du 12 février 2024 approuvant ce document de mission ;

Vu l'avis de légalité favorable émis le 26 avril 2024 par Madame la Directrice Financière ;

Vu le calendrier de cette vente Biddit :

Début de la publicité le ***mardi 21 mai 2024.***

Début et clôture des enchères
Le jour et l'heure du début des enchères est le ***lundi 17 juin 2024 à 14 heures.***
Le jour et l'heure de la clôture des enchères est le ***mardi 25 juin 2024 à 14 heures.***
Jour et heure de signature du procès-verbal d'adjudication
Sauf instruction contraire du notaire et sauf retrait du bien de la vente, *le procès-verbal d'adjudication sera signé à l'Hôtel de Ville d'Arlon le* ***mardi 2 juillet 2024 à 15 h 30.***

Vu le cahier des charges rédigé par l'étude de Maître TAHON au nom du consortium des notaires arlonais ;

Considérant les mesures de publicité réalisées par l'étude notariale :
- ***durée*** *:*
  - *début : 21 mai 2024*
  - *fin : 25 juin 2024 à 14 h 00,*
- ***forme*** *:*
  - *en ligne sur les sites Biddit.be notaire.be Immoweb Immovlan,*
  - *sur le terrain, trois panneaux PVC.*

Considérant la transmission du dossier au Directeur financier pour avis préalable en date du ***26/04/2024****,*

Considérant l'avis non rendu par le Directeur financier,

à l'unanimité,

- DECIDE définitivement de la vente publique du bien suivant :

> *Une parcelle de terrain, sise à Freylange, à front du Chemin du Jongebësch, d'une contenance mesurée de douze ares sept centiares (12a 07ca) <u>à prendre</u> dans le terrain sis au lieu-dit « Unter den Kilen », cadastré selon extrait de la matrice cadastrale daté du 24 octobre 2023, section B, numéro 0001EP0000, pour une contenance totale de vingt-sept ares quatre-vingt centiares (27a 80ca) et dont le numéro parcellaire réservé est le* ***81011 B 1G P0000.***
>
> *<u>Plan</u> :*
> *Telle que l'assiette de ce bien est reprise sous désignation de* ***lot deux (2)*** *sous* ***liseré bleu*** *au plan de division dressé par le géomètre Fabrice KEMP, à Differdange (Grand-Duché du Luxembourg), en date du 12 février 2018, modifié en date du 26 avril 2023, lequel plan restera ci-annexé après avoir été signé « Ne Varietur » par les parties et le notaire instrumentant.*

- APPROUVE le cahier des charges rédigé par l'étude de Maître TAHON agissant au nom du consortium des notaires arlonais,

- DECIDE de ne pas vendre en-dessous du montant de l'estimation communiqué par le consortium des notaires arlonais, soit ***120 000 euros,***

- DECIDE de requérir le consortium des notaires de signer le cahier des charges,

- DISPENSE la prise d'inscription d'office du fait de cette vente.

5. <u>Rapport annuel 2023 - avis de légalité</u>

Monsieur MAGNUS - Nous avons un rapport de notre directrice financière Graziella, qui nous fait part du travail qu'elle a réalisé, et surtout du nombre important d'avis qui ont été remis en matière d'avis de l'égalité. Ça fait 242 au total. Nous voyons à chaque mois où nous nous réunissons les avis de l'égalité qui sont donnés par Graziella. Ils sont en général positifs, mais de temps en temps, c'est vrai qu'elle doit nous rappeler à l'ordre qu'il n'y a pas assez de sommes au budget, et qu'elle donne donc un avis négatif que souvent nous suivons. Parfois nous passons outre et puis nous régularisons la situation par la suite via nos modifications budgétaires.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu l'article L1124-40 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation qui prévoit que le Directeur financier est chargé d'une mission de remise d'avis de légalité écrit préalable et motivé sur tout projet de décision du Conseil communal ou du Collège communal ayant une incidence financière ou budgétaire;
Attendu que le Directeur financier doit faire rapport en toute indépendance au conseil communal au moins une fois par an sur l'exécution de sa mission de remise d'avis et adresser une copie de son rapport simultanément au collège et au directeur général;
Considérant le rapport en annexe établi par la Directrice financière sur sa mission de remise d'avis de légalité préalable sur les projets de décisions du Conseil communal et du Collège communal ayant une incidence financière ou budgétaire en 2023;

à l'unanimité,

Prend acte du rapport de la Directrice financière sur sa mission de remise d'avis de légalité écrit préalable et motivé sur les projets de décisions du Conseil communal et du Collège communal ayant une incidence financière ou budgétaire au cours de l'année 2023 ;

6. Approbation du compte communal pour l'exercice 2023

Monsieur MAGNUS – Comme c'est maintenant l'usage depuis quelques temps, c'est le politique qui présente le budget, et c'est la directrice financière qui présente le compte puisque je le rappelle, il n'y a rien de politique là derrière. Ce sont des additions, des soustractions, multiplications, où on arrive finalement à un solde. Il y a des décisions politiques à prendre quant à l'affectation d'un boni , ça oui ; mais pour le reste évidemment, le compte doit être juste et Graziella ne manquera pas de nous le dire. Je compte sur elle pour nous expliquer ça de manière détaillée et compréhensible pour tout le monde.

\+ + +

19h42 : Madame Isabelle CHAMPLUVIER, Conseillère, entre en séance

\+ + +

Simplement en introduction, et je ne serai pas très long, vous avez pu voir que nous terminons le compte 2023 avec un boni de 133.000 €. C'est le boni à l'exercice propre, mais vous avez certainement remarqué que le boni, si on n'avait pas procédé à des provisions, il aurait été beaucoup plus important puisque nous avons un boni avant affectation à des provisions de 5.900.000 €. Le boni à l'exercice global est de 3.518.000 €, et ce montant a également été diminué par le fait qu'il y a un prélèvement qui a été fait de 2.000.000 € pour l'affecter au service extraordinaire. C'est toujours intéressant, et Graziella nous donnera les chiffres, de voir combien nous avons à l'extraordinaire. C'est une manière aussi pour nous de devoir moins emprunter. On ne se tracassait pas trop lorsque les emprunts étaient à 1% ou 2%. Aujourd'hui ils sont à 3,5 - 4%, c'est quand même utile d'avoir une réserve pour la soif au niveau de notre extraordinaire.

Pourquoi est-ce que nous avons un boni aussi important cette année ? Je crois que depuis 12 ans que je suis Bourgmestre, nous n'avons jamais eu un boni aussi important. C'est parce que nous avons eu deux années, 2022 et 2023, relativement difficiles. Ce n'était pas facile de pouvoir évaluer l'indexation qu'on allait avoir. On ne va pas repasser toutes les crises que nous avons dû subir, que ce soit le COVID, la guerre en Ukraine, les augmentations de prix qui en ont découlé de manière très importante. On ne savait pas exactement comment ça allait aller avec les postes très importants comme la masse salariale. Donc même si elle a augmenté de 10 %, nous avions encore prévu une poire pour la soif supplémentaire. Nous avons aussi eu des budgets très importants au niveau de l'énergie. Rappelez-vous des discussions que nous avions dans cette Assemblée pour savoir à quel niveau nous devions mettre nos budgets. Il y a deux chiffres qui permettent de bien comprendre pourquoi nous avons une différence aussi importante, pourquoi nous avons un boni aussi important. C'est le fait que nous n'avons dépensé que 93,72 % de ce qui était prévu. Nous avons en recettes 103,12 % de ce qui était prévu. Quand on dépense moins et qu'on a des recettes supplémentaires, on a un boni un peu plus important. Je crois que ça reflète véritablement ce que nous essayons de faire depuis des années, c'est-à-dire une gestion plus que prudente de nos finances communales. Je crois que c'est notre responsabilité en tant que gestionnaire des finances de l'ensemble de la population, d'être prudent, de ne pas jeter l'argent par les fenêtres et de pouvoir anticiper au maximum ce qui peut se passer demain. Nous avons pu faire tout cela sans les impôts. Je rappelle que l'IPP est le même depuis le siècle dernier, et

que le précompte immobilier n'a pas non plus augmenté puisqu'on l'a même diminué il y a quelques années.

Voilà, je suis donc particulièrement fier de pouvoir, avec Graziella, présenter notre compte 2023, vous dire que la commune est en de bonnes mains au niveau financier, et que nous avons des réserves au cas où nous aurions des difficultés financières dans les années à venir. Ça peut arriver. On connaît la problématique des pensions, on connaît la problématique des taux d'intérêt, on connaît la problématique de ceux qui nous subsidient, qui ont tous moins d'argent. Je crois qu'on doit être prudent dans les années qui viennent en matière de gestion communale.

Madame D'AMBROSIO - Bonsoir à tous. On va vous présenter ce compte 2023 qui se termine effectivement avec un boni, aussi bien à l'exercice propre qu'aux exercices antérieurs. Que rajouter par rapport à ce que Monsieur le Bourgmestre a déjà très bien résumé au niveau des éléments principaux de ce compte, c'est-à-dire l'impact de l'inflation et les quelques chiffres qui mettent en évidence ce bénéfice dégagé ? Et bien c'est qu'on arrive désormais à un budget qui s'élève en terme de recettes à près de 70.000.000 € ; que le personnel est encore en voie d'augmentation puisqu'on en est désormais à 556 personnes et 405 équivalents temps plein ; qu'en termes d'investissement de manière globale - ça veut dire exercice propre et exercices antérieurs parce que c'est le chiffre à prendre en compte en termes d'investissement - on est à un montant de 43.628.000 € ; que l'élément principal est qu'il vous est justement proposé de constituer les provisions à hauteur de 6.000.000 € pour utiliser efficacement dans le futur ce qu'on a réussi à dégager comme boni. Des provisions pour 6.000.000 €, nous verrons comment on vous propose de les ventiler plus tard, et un prélèvement de 2.000.000 € qui se reflète au niveau du résultat global en faveur de la réserve extraordinaire, afin de pouvoir continuer à prélever dans cette réserve pour compenser éventuellement des baisses d'emprunts nécessaires pour financer nos investissements. Voilà pour le cadre général.

Ensuite ce qu'on peut voir, c'est tout d'abord qu'on a une population qui continue d'augmenter, aussi bien en nombre de personnes qu'en population scolaire par conséquent, et que ça explique aussi en partie, pas seulement l'indexation mais également cet élément-là, qu'on a une hausse des dépenses et des recettes qui continue de se marquer au fil des ans. Ensuite, ce qui est important de noter ici pour l'exercice propre, on a un résultat qui est positif, qui est comme vous le voyez sur le graphique là en baisse, non pas parce que le bénéfice est de manière globale en baisse, mais bien parce qu'on décide d'affecter le surplus de recettes en provisions ou en prélèvements. Ici c'est donc vraiment une possibilité qui vous est proposée de ne pas laisser s'accumuler le boni global, mais bien d'aller chaque fois affecter le bénéfice de chaque année dans soit des provisions, soit des réserves. Il faut savoir que la Région nous permet depuis 2022 un peu plus de souplesse dans la mise en place de certains articles de la règlementation, que ce soit en termes de récupération de la réserve ordinaire, ou que ce soit en termes d'affectation des provisions, parce qu'un élément très important de la provision en général, c'est bien le fait qu'elle doit être tout à fait bien définie au niveau de son objet, même si ça ne l'est pas au niveau du montant. Or ici, on voit qu'on nous concède le fait de créer des provisions pour des hausses de prix. Quoi de plus général ? Pas grand-chose finalement.

Voilà pourquoi nous proposons chaque fois ici de diminuer au minimum le résultat. Les 133. 000€ que vous voyez là viendront s'ajouter après le compte au résultat global. Petite notion aussi, résultat budgétaire et résultat comptable, la grande différence est qu'on part du même chiffre de recette, mais en ce qui concerne le résultat budgétaire, on y soustrait les engagements, c'est-à-dire les commandes et les attributions ; pour l'autre, le résultat comptable, ce sont les factures qui comptent. Voilà comment on arrive à un montant différent. La différence, c'est ce qu'on reporte aussi d'un exercice à l'autre et qui constitue les crédits reportés. Vous pouvez voir justement ici la hausse dont je vous parlais entre 20 et 22 en particulier. On connaît bien les différents éléments qui ont joué au fait que les montants étaient assez stables pour les années précédentes. En 22, on peut quand même signaler qu'il y a une hausse de toutes les dépenses, comme on le sait. On a accumulé cinq indexations en 22 et

deux en 23, ce qui explique évidemment en grande partie la hausse des dépenses de personnel et la difficulté, comme Monsieur le Bourgmestre l'a dit, d'évaluer au mieux au fil de tous les articles budgétaires qui existent le montant à y inscrire pour chacun d'entre eux. On peut aussi noter l'indexation qui a quand même lieu en contrepartie dans nos recettes, qui sont principalement celles de l'IPP, des travailleurs luxembourgeois et du précompte immobilier. Il y avait aussi un changement au niveau de la compensation du Fond des frontaliers en 22, ce qui a pu aussi avoir son impact en termes de montant distribué aux communes qui en bénéficient. Voilà pour la tendance au niveau des dépenses/recettes. On peut reprendre ici ce même chiffre et l'extrapoler par habitant. De toute façon la tendance est la même mais effectivement on a à un montant qui est de 2.193 € euros par habitant pour les recettes, et de 2.189 € en termes de dépenses.

Voici un petit tableau qui vous permet de voir un peu les dépenses/recettes au fil de l'année. Vous avez le budget initial, vous avez la MB2 qui est la dernière modification réalisée sur 23, et puis le compte. Les écarts que j'ai remis dans la dernière colonne concerne la différence entre la MB2, donc le budget final et le compte. On peut voir ici qu'avec la MB2 on se rapproche forcément de ce qui va être réalisé, et c'est tout l'intérêt de la MB2, mais tout en sachant que des choses viennent quand même toujours se glisser puisque la MB2 doit être bouclée pour le 15 novembre et que ça ne nous permet quand même pas de se rapprocher des chiffres réalisés.

Comme Monsieur le Bourgmestre l'a évoqué, on peut aussi ici reprendre pour les taux de réalisation, l'objectif étant de nous approcher des 100%. C'est ce qu'on a fait au cours de l'année, mais ça reste quand même des chiffres à 93% pour les dépenses et 103% pour les recettes. Alors la même chose que je vous ai montré avant, mais pour le résultat global j'ai un petit commentaire qui attrait à l'évolution entre 21 et 22, qui était lié à la grande ponction sur notre boni global, que nous avons réalisé au cours de l'exercice 22, que vous avez pu voir au compte 2022 et qui consistait à venir prélever un certain montant de notre boni global pour venir l'affecter en réserve ordinaire. Exceptionnellement la Région nous permettait - et nous permet toujours - d'aller récupérer dans cette réserve cet argent pour l'exercice en cours. Voilà l'intérêt de cette opération aussi. En gros c'est la même chose, le boni global représente quand même en gros les richesses communes, les réserves aussi, mais ça nous permet peut-être de faire des opérations qui permettent de dédicacer une épargne et d'avoir vraiment des comptes particuliers spécifiques qui peuvent en attester.

Vous voyez l'évolution des différentes réserves, que ce soit à l'ordinaire ou à l'extraordinaire, et les provisions. Je détaillerai juste après les différents fonds de provision qu'on a créés parce que ça peut être intéressant de voir ce qu'on propose de faire. Un petit commentaire : en réserve, ça permet d'affecter notre bénéfice dans des fonds qui ne doivent pas forcément être dédicacés au niveau de la destination, au contraire des provisions, mais d'habitude ça reste aux résultats global. Ici on peut l'utiliser sur notre résultat à l'exercice propre et c'est là tout l'intérêt. Dans tous les cas, vous voyez donc une évolution négative de la réserve ordinaire puisqu'on on est allés ponctionner dedans pour récupérer des recettes dans notre compte ; en termes de réserve extraordinaire, vous voyez par contre le montant qui a augmenté. Une remarque importante par rapport à ça, c'est que ce montant reprend aussi les subsides régionaux qui ne sont donc pas des fonds propres à proprement parlé, mais qui correspondent bien à des motnatnt qui nous ont été versés par la Région et qui n'ont pas encore été utilisé. Idem pour les dépenses, elles n'ont pas encore été inscrites Par exemple, si on prend PIMACI, elles ont été inscrites au budget 2024. On nous a recommandé au niveau de la tutelle d'enregistrer ça comme une recette, de le mettre en réserves. On a donc un montant qui est élevé mais en réalité notre montant de réserve extraordinaire à proprement parlé s'élève à 7.000.000 € sur ces 12.228.000 €. C'est donc à nuancer quand même. Au niveau de la provision, on voit qu'on suit une courbe qui augmente de manière spectaculaire puisqu'on voit qu'on est à un montant de 14.000.000 €. Pour le détail, c'est peut-être intéressant que vous voyez comment on arrive à ces 14.000.000 € au terme de ce compte. On est donc passé d'un montant de 8.000.000 € à 14.000.000 €, comme je vous le disais

ce sont des provisions qui ont été faites à concurrence de 6 millions. Voilà l'explication de l'augmentation. On se propose de réalimenter la provision pour les pensions qui sont à charge de la commune ; la dotation à la zone de police notamment ; également les hausses génériques, c'est-à-dire l'inflation et la hausse généralisée des coûts, mais également le fonds Vivalia pour le fonds d'investissement ; également la pension complémentaire – c'est ce qu'on pourrait appeler communément le deuxième pilier ; et la provision pour cotisation de responsabilisation. On sait très bien que ce sont des dépenses futures qui risquent d'être particulièrement élevés et ça met à risque réellement les finances communales de manière générale, donc on propose justement de garder de l'argent de côté par rapport à ça. On a également créé un fond de provisions pour les créances non recouvrées, afin de procéder à une série de non-valeurs dont on parlait justement l'autre fois par rapport au recouvrement et à un nettoyage de nos créances non-recouvrés qui sont plus anciennes et malheureusement sur lesquelles nous n'avons plus de mainmise. Vous voyez qu'on a également un montant de 136.000 € qui a été mis pour le coordinateur Pollec qui a été engagé et qui a commencé, si je ne me trompe pas, en octobre 2023, et pour lequel on avait reçu un montant qui courait sur trois ans. Tout simplement pour ne pas enregistrer nos recette entièrement sur 2023, alors que la dépense courrait sur quelques années, on se propose d'aller rechercher dans ce fonds-là pendant 3 ans.

En termes de résultats, je voulais vous montrer également l'évolution du résultat si on repart sur 12 années en arrière, ça permet de voir que la situation aujourd'hui est quand même particulièrement bonne par rapport à certaines années où ça a pu être un peu plus critique. On a noté par exemple la création de la zone de secours qui a fait qu'en 2015, elle n'était plus à charge de la commune. Le fond des frontaliers qui a aussi augmenté à cette période-là. Je ne vais rentrer dans ce détail-là mais on voit que depuis quelques années nous sommes quand même assez bien en termes de bénéfices cumulés et de provisions.

Maintenant, si on rentre un petit peu plus dans le détail au niveau des dépenses, voici un premier graphe qui permet de voir un peu l'évolution des dépenses par catégorie, de voir aussi la répartition sur l'année 2023. Je vais aller au graphe suivant qui montre peut-être davantage les grands postes de dépenses importantes pour la commune, pour arriver à ce montant proche de celui des recettes dont je vous ai parlé tout-à-l'heure, qui est de 68.000.000 €. On voit bien que le plus gros poste concerne évidemment le personnel, on est à près de 38 % des dépenses ; ensuite le fonctionnement, les dotations, les grands postes de transfert – les dotations CPAS, zone de police, zone de secours – les prélèvements qui constituent une grosse part puisqu'on est à près de 6.000.000 €, et les dépenses de dette qui sont à 11.500.000 €.

Si on se penche un peu sur les dépenses de personnel, vous voyez une répartition au niveau du type de dépense de personnel, les plus grosses dépenses étant les traitements au personnel subsidié et non-subsidiés ; ensuite nous avons toutes les autres dépenses derrière : on peut voir la répartition pour les enseignants, les mandataires, l'assurance loi et les autres types de dépenses qui comprennent notamment les cotisations pension à hauteur de 3.000.000 €. Une petite précision aussi, dans le tableau vous voyez que pour calculer le coût net, on prend en compte les dépenses mais également les recettes qui correspondent à la subvention APE - qui a en fait été revue au niveau de son système de comptabilisation en 2022 et qui, par erreur par le mécanisme de calcul de la Région qui génère ce tableau-là, est portée à zéro alors qu'elle est en réalité à 2.300.000 €. Elle est mise à zéro parce qu'elle n'est pas dans la même catégorie du personnel, mais en réalité elle peut tout à fait venir en déduction des 23.000.000 €, comme c'est le cas l'année d'avant et l'année d'après. D'ailleurs, le montant qui est repris en 2023 correspond uniquement à 2023 et a été lui-même indexé également.

Comme on le disait, pour les 41 % cela dépend si on considère les prélèvements ou pas. Le personnel statutaire, c'est 38 % du personnel au total. Les indexations, comme je l'ai évoqué, un certain nombre a eu lieu en 22 ou en 23. Enfin 22, on évaluait quand même une indexation à 460.000 €, voilà pourquoi nous avons des chiffres qui ont fortement évolué entre 22 et 24. La cotisation de responsabilisation,

pour l'instant il n'y a encore rien qui est comptabilisé en 23, mais en 24 il y a un tout petit montant inscrit qui correspond en fait à l'année 23. Il a été calculé en 23 mais ne sera connu de manière définitive qu'en septembre 24. C'est vrai qu'au niveau des montants, nous avons des montants très importants puisqu'on est à 4.000.000 € de déficit estimé, et à 3.700.000 € de cotisations de responsabilisation, d'après des pourcentages qui seraient ceux indiqués aujourd'hui, alors qu'on nous parle d'une intervention de la commune à hauteur du maximum, soit 100 %. Donc 100 % en déficit, on sera à 4.000.000 € d'ici l'horizon 2028. Voilà pourquoi il est intéressant de constituer des provisions pour un montant important, en espérant que le système sera revu dans les prochaines années par la Région ou ailleurs. Juste un petit chiffre au niveau des provisions constituées de manière générale pour la pension, on est à 2.800.000 €.

En termes de fonctionnement, on voit aussi qu'on est en hausse. On a une hausse qui est un peu plus limitée qu'entre les deux années précédentes, malgré ce qu'on pouvait craindre. Nous sommes donc à 5 % de hausse par rapport à 2022, mais toujours dans un rapport plus ou moins similaire par rapport à la répartition, c'est-à-dire près de 20 % du total des dépenses. C'est vrai qu'il est à noter qu'on n'a pas encore forcément reçu toutes nos factures de régularisation par rapport à l'énergie, et ça fera peut-être son effet plus tard dans l'année. Nous avons reçu une grosse partie sur 24, donc ce n'est pas encore reflété ici. Voilà pourquoi c'est peut-être un peu limité aussi.

Au niveau des dépenses courantes, ce petit graphique peut vous montrer un peu la répartition entre les différents postes – administration, fonctionnement bâtiment, véhicules – et le plus gros étant le fonctionnement technique, les déchets et le fonctionnement des bâtiments. L'augmentation de 5 % correspond à un montant de 672.000 € et nous avons constaté, en plus du chauffage, des augmentations en frais de téléphonie, de correspondance, en assurance et en eau également.

Voilà un tableau qui marque la hausse au niveau des dépenses énergétiques, même si elle est un peu plus limitée que ce qu'on craignait au niveau de l'élaboration du budget.

En termes d'évolution des dépenses de transferts - tout ce qui est dotation ou subsides aux entités et aux associations, on en est à une hausse de 7 % par rapport à 2022. Même répartition qu'en ce qui concerne les frais de fonctionnement. Voilà l'évolution pour les principales dépenses de transfert qui sont celles du CPAS, zone de secours et zone de police. On voit qu'on a, malgré une indexation très importante des dépenses chez nous, une évolution qui est relativement limitée au fil des ans, malgré les différentes indexations qui ont frappé toutes les entités consolidées.

En termes de dettes, l'information importante de la dia est que la charge annuelle est quand même assez limitée, malgré que notre charge de manière globale augmente, on peut voir qu'on est à 15 % par rapport à nos dépenses de l'exercice propre. Voici un graphe qui vous permet aussi de voir quand même à contrario cette hausse dont je viens de parler. Nous avons fait beaucoup d'emprunt en 2022, également en 2023. La charge de la dette pour les emprunts réalisés en 2022 commence à se faire ressentir en 2023. On parlait quand même de 12.000.000 € qui commençaient à se charger pour le remboursement de capital en 2023 ; c'est donc en 2024 qu'on verra également une nouvelle hausse des charges de la dette, que ce soit en intérêts ou en remboursements capital.

Un encours total de 100.000.000 €, une dette qui est répartie entre Belfius et ING mais toujours en faveur de Belfius à hauteur de 85 %. On a fait nos emprunts chez ING l'année dernière, voilà pourquoi le taux et la répartition ont changé entre les deux. Le taux moyen est de 2,9 % et a relativement peu augmenté depuis l'année dernière, et nous avons désormais une dette à taux fixe qui est de 80 % puisqu'on a fait l'entièreté des emprunts chez ING à termes fixes. Au contraire de Belfius qui garde quand même une part d'environ 35 % de dettes à taux variable, et qui fait l'objet régulier de gestion active de la dette afin d'essayer de faire gagner ce qu'ils peuvent à la commune. La durée moyenne est de 12,7 années, et c'est important de le noter parce que c'est relativement court. On s'est du coup

permis l'année dernière de faire des emprunts qui courraient sur du 25 ans au lieu de 20 ans, justement grâce à cette durée relativement basse et en prévision de cette grosse charge qui allait nous tomber dessus étant donné un montant de 30.000.000 € d'emprunt réalisé sur 2 ans. Pour pouvoir atténué tout cela, on a essayé de varier sur la durée, et on reste sur une durée moyenne de 12 ans.

Ce qui est important de noter, c'est la variation des taux parce que je trouve que c'est toujours intéressant de voir un peu l'évolution, et on voit entre 23 et 24 certains taux qui ont même diminué. C'est quand même important de noter quand il y a de bonnes nouvelles comme celle-là.

En termes de recettes, on peut voir l'évolution de nos différentes recettes. On voit que le plus gros constitue les transferts. Si on rentre dans le détail, avec tout d'abord les recettes de prestations : on voit que pour le bois, ce n'est pas toujours évident d'évaluer car ce sont quand même des recettes qui sont soumises à de fortes fluctuations. De manière générale on a une hausse de 13 % pour les recettes des installations culturelles, et une hausse de 25 % pour les autres prestations. Il y avait une grosse recette qui était liée à un contentieux en cours pour lequel on a reçu une indemnité de 275.000 € en 2023. On avait aussi ajusté le crédit en MB donc c'est bien de le noter aussi. On voit ensuite les différentes recettes qui sont considérées comme autres types de prestations mais qu'il est toujours intéressant de noter parce que c'est quand même une évolution positive, que ce soit en termes d'accueil extra-scolaire, de musée, des crèches notamment. C'est toujours intéressant de le noter et de le signaler pour ces services-là.

Vous voyez ici la répartition de nos plus grosses recettes. C'est évidemment le Fond des communes qui constitue la plus recette la plus importante à hauteur de 18.000.000 €, soit près d'un quart de nos recettes totales ; ensuite nous sommes en additionnel avec 17.000.000 € ; additionnel précompte à hauteur de 12.000.000 € ; l'IPP près de 4.000.000 € ; et les véhicules.

Un petit commentaire sur la recette liée au Fond de compensation pour les travailleurs luxembourgeois. Cela constitue 13 % de nos recettes. Le montant de ce Fond a de nouveau augmenté à hauteur de 322.000 €. Le montant total accordé aux communes en 23 est de 47.000.000 €. Le nombre de communes qui en bénéficient en Wallonie est de 258 et a quelque peu diminué ; le montant accordé aux communes belges de manière globale est de 50.000.000 €. On était à 48.000.000 € en 2022, et on sait qu'en 22 justement, il y avait l'intention de revoir ce Fond à la hausse pour atteindre un montant de 72.000.000 € en 2032, soit sur 10 ans, et de revoir aussi le principe de répartition. Le seuil a été supprimé en 2022 et la compensation était donc versée à quiconque avait un travailleur luxembourgeois sur son territoire.

Pour le Fond des communes, il est peut-être intéressant de noter qu'en termes d'indexation on parle de 1 % annuellement, plus l'indexation liée à l'inflation. Donc sur 22-23, on a assisté à une belle hausse qui contribue aussi à dégager ce bénéfice. En termes de recettes de transfert, on voit qu'on est pour nos recettes fiscales en hausse de 16 %, les taxes additionnelles ont augmenté de 17 % ; si on répartit entre le précompte immobilier et l'IPP, on voit que le précompte immobilier est en hausse de 13 %, et l'IPP de 31 %. À noter que l'on avait des recettes qui avaient lieu sur 14 mois et pas sur 12, il y avait une petite erreur dans le rapport où j'avais lié ce commentaire-là au Fond des communes. C'était évidemment à remettre sur la partie IPP et ce sera une opération one-shot puisqu'elle n'a lieu que sur 2023. On verra ce que ça donnera sur 2024. Comme je le disais la convention APE est également augmentée puisqu'elle peut aussi être indexée par rapport à l'inflation, on assiste donc ici à une hausse de 9 % ; l'enseignement a augmenté également ; nous avons eu une bonne surprise pour le complément régional puisqu'il s'élève à 952.000 € au lieu de 411.000 €. Il s'agit ici de compenser les pertes qui sont liées aux forces motrices, qui sont supprimées depuis 2004.

Voilà l'évolution des additionnels, où vous pouvez voir que la commune d'Arlon se situe dans les formes vertes, donc nous sommes quand même bien mis en termes de taux, comme on l'a déjà dit

tantôt dans l'introduction, par rapport aux autres communes wallonnes. On peut également voir la part de la fiscalité dans le total de nos recettes, et ce que ça couvre en termes de dépenses. On voit qu'on reste quand même assez stable en termes de couverture des dépenses au fil des années, entre 20 et 23.

Voici une petite information qui nous est donnée systématiquement par Belfius lors de la présentation de notre profil financier, et ça permet un peu de voir où on se situe d'une autre manière que via le graphique que nous avons vu juste avant. On voit qu'on est loin d'être les plus élevés au sein de la région, de la province, et du cluster – les autres communes sélectionnées par Belfius pour effectuer leur comparaison habituelle.

En termes de recettes de dettes, comme nous l'avons dit tout à l'heure, il y a la dette liée principalement aux dividendes des intercommunales. On voit que ça s'élève ici à près de 570.000 € et cela représente pas mal de nos recettes de dettes. J'en ai fini pour la partie ordinaire.

En termes d'investissement, les informations qui sont reprises sur la dia se rapportent uniquement à l'exercice 2023, et c'est toujours intéressant de mettre en relation ce chiffre par rapport aux investissements globaux qui concernent les exercices antérieurs. Comme on l'a dit tout-à-l'heure, on a près de 5.000.000 qui ont été engagés en 2023. C'est à mettre en comparaison avec les 38.000.000 € qui concernent les exercices antérieurs, donc un total de près de 43.000.000 € d'investissements. Ce rapport est plus ou moins le même au fil des ans si on prend le montant en pourcentage.

Au niveau des domaines dans lesquels la commune investit, vous pouvez voir principalement des investissements au niveau de la voirie, qui représente la plus grosse partie. Ensuite vous pouvez voir les différentes répartitions comme l'administration générale qui représente 4.000.000 €, et l'urbanisme qui est à 4.300.000 €.

Ce qui constitue aussi notre Fond de réserve extraordinaire, ce sont les ventes qui ont lieu pendant l'année. J'ai repris ici les ventes qui ont lieu en 23 et on peut constater le montant important qui nous est venu de la vente des terrains de Stockem, route de Neufchâteau, à hauteur de 1.116.000 €. En termes de financement, on voit que la répartition entre les différentes sources de financement, c'est-à-dire le prélèvement sur notre réserve extraordinaire, les emprunts et les subsides, restent assez stables entre 22 et 23. On a bien une partie autofinancement qui correspond à notre vraie réserve extraordinaire, les subsides et les emprunts. Il faut savoir que ce qui explique la hausse entre 21-22, ce sont tous les rattrapages des emprunts qu'on n'avait pas réalisés avant. Ce que je vous disais avant par rapport au montant de 30.000.000 que l'on a emprunté sur 22 et 23, c'est reflété ici aussi. On enregistre aussi en 2022 des montants de subsides importants, tels que les travaux à Saint-Martin, l'aménagement de la Place Léopold, etc. Ensuite nous avons eu l'enregistrement des recettes de subside comme je disais tout à l'heure, qui correspondent au programme et qui permettent à la ville d'avoir un droit de tirage sur certains programmes spécifiques comme le PIC, PIMACI et gestion des inondations notamment.

Monsieur MAGNUS – Tout d'abord, c'est sans doute votre modestie qui a fait que vous n'avez pas parlé dans la recette de dettes des intérêts créditeurs, parce que c'est un travail énorme de la Directrice financière de placer de manière judicieuse les fonds qu'on a. Si vous laissiez ça simplement sur un compte courant, on n'aurait pas les 30.059,43 € d'intérêts créditeurs. Quand on voit qu'en 2022 nous avions 106 €, on se rend compte du travail important qui est fait, et on voit que chez vos collègues de la police et de la zone de secours, ils ont aussi à cœur de placer leurs liquidités.

Je voudrais faire une réflexion plus politique et dire que tous ces comptes et budgets des dernières années, Arlon est à 7 % d'IPP, le Cluster est à 8,20 %, la moyenne provinciale est à 7,66 %, la moyenne de la Région est à 8,04 %. C'est donc quelque chose de tout à fait positif pour nos citoyens

de pouvoir avoir une comptabilité communale qui soit tenue de manière professionnelle, et en ayant continuellement dans la tête le fait que nous devons servir avant tout notre population. Ensuite nous avons beaucoup parlé de la dette, et c'est vrai qu'elle est importante avec un montant de 100.000.000 €, avec les emprunts tiers, les emprunts extérieurs ; Si on prend la véritable dette communale, elle est d'environ 78.000.000 €. Il y a quand même une différence entre ce que nous devons rembourser et ce qui est remboursé par des tiers et repris dans le montant que vous avez fixé. En 2020 cette dette représentait 18 % de nos dépenses ; aujourd'hui cette dette représente 15,66 % de dépenses. Ça ne restera certainement pas comme ça dans les années à venir avec l'augmentation des taux d'intérêts, mais c'est dans la ligne de ce qu'on souhaite.

Les dépenses énergétiques aussi, par rapport au montant global, représentent 2.500.000 € mais ça représente un pourcentage qui est le double qu'en 2020. En 2020 les dépenses énergétiques étaient 2 % ; aujourd'hui ça représente 3,8 %. Ça a quand même un impact important sur nos finances communales.

Pour dire aussi que nous sommes à l'écoute de ce que vous dites, des réflexions que vous avez. Lors de la dernière modification budgétaire, on avait eu ce début de réflexion à propos du 2ème pilier de la cotisation de responsabilisation. Vous avez vu qu'on avait effectivement été attentifs puisque nous n'avons jamais eu de Fond de cotisation de 14.000.000 €, mais dans ceux-ci nous avons mis un montant de 1.500.000 € en cotisations de responsabilisation. Nous avons mis aussi une provision de 1.000.000 € pour la pension complémentaire. C'est vrai que c'est une problématique qui sera certainement à l'ordre du jour du Fédéral et de la Région après les prochaines élections parce qu'on se rend compte, encore plus dans les grandes villes, qu'ils ne vont pas pouvoir faire face à cette cotisation de responsabilisation et que la pension complémentaire a ses avantages mais si elle n'intervient plus du tout dans la diminution de la cotisation de responsabilisation, je ne sais pas si tout le monde sera encore aussi favorable.

Monsieur DEWORME – Juste une remarque pour dire que dans le passé on a souvent affecté les bonis au boni global de tous les exercices antérieurs, et on s'est rendu compte à un moment donné qu'on avait des difficultés pour aller chercher cet argent avec les mécanismes qui permettaient d'aller le rechercher. Il y a un changement de stratégie qui a été autorisé à un moment donné par la région wallonne mais que nous utilisons maintenant. Il nous permet à travers les provisions qu'on fait, mais aussi au travers du fond de réserve à l'extraordinaire, d'utiliser les fonds de manière plus souple et qui garantit pour l'avenir une gestion plus simple en fonction des imprévus qui pourraient bien arriver. Je pense que c'est un virage qui a été fait dans la législature et qui me parait intéressant.

Monsieur MAGNUS - Surtout que c'est un virage qui a été autorisé par la Région wallonne à un certain moment, qui a encore été reconduit en 2024. On ne sait pas si ce sera encore le cas en 2025 donc on n'a pas intérêt à laisser de l'argent sur le fond de réserve ordinaire. C'est important de le souligner, et c'est pour ça que les fonds de provisions, comme l'a dit Graziella, sont affectés à quelque chose et ont doit les affecter à cela. Mais la Région wallonne nous a aussi permis de pouvoir mettre des titres comme « hausse des coûts à l'inflation », même si nous n'aurons pas une inflation qui a toujours été celle que nous avons ces dernières années. Il y aura toujours une inflation donc ce montant de 5.000.000 € sera assez facilement employé pour être affecté à tous les articles budgétaires dans lesquels il y a une augmentation. On a aussi un autre article super général, « hausse des coûts généralisés », où on a mis 800.000 €. Ce sont des poires pour la soif pour demain que nous pourrons utilement employer.

Monsieur WALTZING – Je voulais tout d'abord remercier Graziella et vous évoquiez, Monsieur le Bourgmestre, un travail de fourmis pour la gestion de la dette et pour éviter des dépenses inutiles et gagner lorsqu'on en a l'occasion. Il y a un autre travail de fourmis qui existe au sein de l'administration et qui se fait au niveau de l'urbanisme au travers des charges et des conditions d'urbanisme. J'y

pense en voyant le dernier slide « financement des investissements », où on parle d'emprunt de subsides et d'autofinancement. À mon avis il y a encore un type de financement qui est la charge que l'on impose aux promoteurs. Je prends la cité administrative : le parc suivant le montant estimé est de 6.000.000 €. C'est un parc qui sera public et payé par le promoteur ; il va y avoir une voirie – dont je n'ai plus le montant – qui va être payée par le promoteur et non par la ville. Ce sont tous des travaux qui sont faits en ville et qui ne sont pas imputés du budget communal.

Madame WAGNER – Je voulais d'abord remercier Graziella et le Collège pour la bonne gestion des comptes, particulièrement à l'ordinaire parce que c'est quand même assez remarquable. J'ai une question plus pragmatique à l'ordinaire dans les annexes, et ensuite j'aurai une question plus générale par rapport aux coûts du parking.

Concernant ma question de détails, à la page 18 des annexes, dans les synthèses analytiques, on constate des indemnités et salaires nets à payer, et on voit qu'en 2023 il y a -859.621,58 €. Je me demandais ce que c'était.

Madame D'AMBROSIO – Il faudrait regarder de manière plus précise pour être tout à fait complète, mais j'aurai tendance à dire que ce sont les salaires que nous payons en avance en 2023, et qui correspondent aux anticipations de 2024.

Madame WAGNER - J'étais étonnée de voir des chiffres en positif chaque année, et puis cette année-là un chiffre négatif.

Madame D'AMBROSIO - Je préfère aller vérifier et puis vous répondre à un autre moment. C'est peut-être simplement une question de comptabilisation à un moment donné, parce que nous n'avons rien changé à notre formule, dans notre manière de faire, et les montants sont tout-à-fait les mêmes au niveau de chaque mois et de la répartition entre décembre et janvier. Je regarderai quand même et je vous remettrai une réponse.

Madame WAGNER – Par rapport au parking, je demandais tout-à-l'heure à Romain, en quelle année avez-vous fait une pétition contre le parking ? Je me souviens qu'ils sont venus chez moi – je pense que c'était avec Ludo – en 2016. 2018, je me retrouve conseillère communale et je ne suis toujours pas d'accord avec le parking mais ce n'est pas grave, on va travailler avec Ecolo pour essayer que ça se passe le mieux possible puisque c'était une volonté politique de le faire. On commence donc en 2018. Août 2020, en plein Covid, on a voté pour commencer les travaux et pour le parking. Je me souviens que nous avions même attendu un peu car nous avions peur de ne pas avoir le quorum, car c'était fin des vacances et beaucoup n'étaient pas là. Je me souviens que c'était assez virulent. C'est un des petits souvenirs qui me revient en tête. J'ai donc analysé les comptes, je me suis dit « tiens finalement on parle beaucoup du parking », on voit beaucoup de chiffres, on entend beaucoup de gens qui disent que ça a couté ceci ou cela. Ensuite on parle du parking, de la place, de la place au-dessus, du parc, etc. et des chiffres sont donnés à la cantonade. Je me suis donc permise d'envoyer un message à la Directrice financière et à son équipe pour demander quels étaient les budgets prévus au départ. Parce que j'ai essayé moi-même, j'ai pris tous les comptes et je me suis dit que je n'allais jamais y arriver. Je préfère donc demander à des spécialistes.

Je vais énumérer quelques chiffres : on voit que le parking souterrain, au budget initial prévu, était 8.031.579 €, et que les prévisions dépensées sont de 9.076.329 €. On a déjà exécuté 7.307.000 €, donc on sait qu'on a encore une somme de 1.709.000 €. Evidemment c'est financé par plusieurs emprunts, un emprunt de 4.101.000 € et un autre emprunt de 4.979.431,75 €. Au niveau de l'aménagement de la surface Léopold, on voit que le budget initial prévu était de 8.604.073 € et que les prévisions pour les dépenses sont de 10.134.144,64 €. On a déjà exécuté 5.000.000 € et il nous reste encore à payer 4.682.000 €. Par emprunts mais aussi avec beaucoup de subsides, ce qui est très bien.

Nous avions donc un budget global de 16.635.653 €, et le budget à ce jour est de 19.210.473 € pour le parking, le parc et la place. Les travaux exécutés sont de 12.759.000 €, donc nous devons encore dépenser 6.451.000 €. Je suppose donc que le budget initial prévu est le budget au moment de l'attribution, donc on voit qu'il y a une augmentation d'un peu plus de 1.500.000 €. Je suppose que c'est la situation en 2020, quand on a lancé le marché.

J'ai repris des articles que nous avons trouvé dans la presse. En 2018 on parlait que le parking couterait moins de 5.000.000 € parce que nous devions récupérer la TVA, et que les aménagements en surface devaient couter 6.000.000 €. On voit que ça fait 11.000.000 €, et là nous sommes à 19.210.000 €. En 2020 on a annoncé que ça allait couter un peu plus cher, on parlait d'un coût total de 15.100.000 €, 6.467.000 € pour les parkings et environ 8.000.000 € pour la place et le parc. Aujourd'hui, on sait ce qu'il s'est passé, macro économiquement nous ne pouvions pas tout prévoir, mais on voit que les chiffres qu'on nous avait annoncés de 16.000.000 € deux ans avant, auront une hausse de 14 % en 2022 par rapport au budget initial. Là nous sommes à 19.000.000 €, nous n'avons pas encore payé tous les travaux, donc je me pose la question : si vous aviez su, est-ce que vous auriez quand même continué à faire le parking, même si on voit finalement que la dette par habitant n'augmente pas énormément ? Quel est votre sentiment par rapport à ça ? Est-ce qu'il y a des choses où vous vous dites que vous n'auriez pas fait comme ça à certains endroits ? Parce qu'on sait que certaines choses sont venues se rajouter. Je voulais vous demander votre sentiment par rapport à cela, Romain aura peut-être une approche plus politique que moi.

Monsieur MAGNUS - Je vais répondre en deux étapes. La première pour rassurer l'ensemble des Conseillers communaux et membres du Collège, Graziella a effectivement projeté des chiffres qu'elle m'a communiqué suite à une question qui a été posée par Vanessa à l'administration, qui a répondu. C'est pour que les voisins ne se disent pas « comment ça se fait qu'elle a tous ces chiffres et que je ne les ai pas ». Ce n'était pas une question qui était posée au Collège. On peut donc revenir sur les chiffres car c'est important de bien les comprendre et de donner les explications telles que Vanessa les demande à l'ensemble des membres du Conseil communal. Je suis très content de votre question parce que ça permet aussi de pouvoir couper un peu les pattes à des canards qui racontent parfois tout et n'importe quoi.

Vous êtes donc partie de la somme total de 16.635.653 €. Ces sommes-là, je peux vous l'assurer, ont été budgétisées, pas toujours votées par Ecolo+ mais votées par la majorité, et se retrouvent dans tous les budgets. Dans la MB1 que j'ai demandé qu'on me ressorte, il y a les deux chiffres qui arrivent à un montant supplémentaire de 2.360.000 €. Ce sont les chiffres de 1.160.000 € pour le parking souterrain, et de 1.000.000 € pour le réaménagement de la place et de l'espace Léopold. Ce sont des montants supplémentaires qui ont été acceptés par l'ensemble des Conseillers communaux. Vous avez parlé de considération macro-économique, lorsque nous faisons les approbations des états d'avancement, je fais à chaque fois le petit calcul pour voir si nous sommes toujours dans les marges de révision des prix, soit entre 15 et 20 % d'augmentation. C'est ce qu'on trouve sur les marchés de manière générale, et encore je dirais que si on devait redémarrer aujourd'hui par un parking et un espace Léopold tel qu'il est aujourd'hui, cela couterait encore bien plus que les chiffres que nous avons aujourd'hui. Pour le parking souterrain, ça représente exactement 14,9 % d'augmentation, soit 1.160.000 €. Sur le montant total de 8.031.000 €, nous avons une prévision de dépense, compte tenu de ce pourcentage de révision des prix, qui nous amène à un montant de 9.076.000 €, dont 7.307.000 € déjà exécutés. Au niveau du parking souterrain, nous avons déjà un montant de 7.300.000 € qui est exécuté. Il y a encore des travaux ou des factures à recevoir pour 1.769.000 €. Comment est-ce que ça a été financé ? Grâce à l'emprunt de 4.100.000 € et par un prélèvement sur les Fonds de réserve de 4.481.000 €. Voilà pour le parking souterrain. J'allais le faire à la fin de la présentation, mais je peux remercier et féliciter Graziella et l'ensemble des équipes. Je salue Pascal, Marianne, Laurence qui sont vraiment au taquet et qui m'ont encore expliqué cet après-midi que ce n'est pas facile parce

qu'il y a des postes sur lesquels il y a de la TVA à récupérer, comme le parking, et puis vous avez des postes sur lesquels il y a des subsides à obtenir, comme le FEDER. Lorsqu'on reçoit une facture, on doit à chaque fois se dire que ça c'est pour le parking, ça c'est pour la surface, etc. Il ne faut pas se tromper car une fois qu'on a obtenu le maximum des Fonds FEDER qui sont de 3.600.000 €, on a intérêt financièrement à ce qu'il y ait plus sur le parking puisqu'on va récupérer la TVA, que sur la partie supérieure. Mais ce n'est pas comme ça que ça fonctionne, ce n'est pas en fonction de sa sensibilité mais c'est par des règles bien établies et que les services respectent scrupuleusement.

L'aménagement de l'espace Léopold, 8.604.000 €. Les prévisions de dépenses, on a augmenté avec la révision des prix de 1.200.000 €. Ça nous fait une augmentation de 17.7 %. Je voudrais encore dire que la révision des prix n'est pas non plus un truc où on se lève le matin en se demandant combien nous allons mettre. Ça fait partie de formules mathématiques particulièrement compliquées, que je n'ai même jamais essayé de comprendre mais je suis certain que les services sont attentifs à ce que ce soit bien respecté. Cette révision des prix est pour le moment de 17,7 %, nous sommes bien dans notre marge entre 15 et 20 %. Cela veut dire que la prévision de la dépense est de 10.000.000 € et que là nous avons déjà exécuté 5.451.000 € aujourd'hui. Les emprunts prévus sont de 3.900.000 € et les emprunts réalisés en 25 ans sont à du 2,12 % de 2.425.000 €.

Qu'avons-nous eu comme promesse de subside ? Vous allez voir tout de suite que nous n'avons pas encore reçu la totalité des subsides. Rappelez-vous le subside de rénovation urbaine, le travail qui a été effectué par nos services pour récupérer l'opération de rénovation urbaine qui était dans le Vieux Quartier, qu'on a pu remettre de l'autre côté, et encore bravo à toutes les équipes communales. C'est 1.327.000 € ; la revitalisation urbaine, c'est grâce à l'immeuble que Thomas & Piron a construit au bout du parc. On pouvait avoir un montant maximum de 1.250.000 €, dont nous avons obtenu la promesse ; les subsides FEDER à 3.600.000 €.

Vous posiez la question de ce que nous avions déjà reçu sur le compte de la commune par rapport à la totalité de ces subsides, on a reçu 1.909.000 €. Ça dure un peu longtemps. Pour ce qui est du Fond FEDER, nous avons tout fait de manière très correcte, on attend maintenant leur réponse.

Je crois qu'on peut aussi être fier de notre parking parce que nous sommes très à cheval là-dessus au niveau des avenants pour des travaux comme ça, on a toujours des avenants d'un pourcentage variable en fonction des chantiers. Ici on a 150.000 € d'avenants sur 7.300.000 € de travaux qui sont effectués. Je peux vous assurer que c'est exceptionnel. Il y a certainement des avenants qui vont encore arriver, je ne suis pas naïf. On est 19.210.000 €, mais peut-être avec des révisions de prix - j'espère que non – et l'un ou l'autre avenant, on sera à un budget global d'environ 20.000.000 €.

Maintenant pour répondre à votre question de si ça valait la peine, revenez le 24 au soir. Vous croyez que c'est un projet qui n'aura pas l'assentiment de la population, venez le 24 au soir. Il y aura une dizaine de personnes et moi, pas plus. Devant ces quelques dizaines de personnes, je dirai pourquoi je crois en ce projet, dans lequel la Ville devait investir. Est-ce que c'est cher ? Oui, c'est cher. Mais je crois que la Ville d'Arlon méritait ce projet ambitieux, et que d'après ce que j'entends, il y a un mouvement dans la population pour dire « C'est un beau projet », « On ne savait pas trop au début mais c'est un beau projet », « Bravo pour la réalisation et vous faites tout cela sans augmentation de la fiscalité », « Merci pour ce redynamisme que nous allons insuffler à notre centre-ville grâce à ce travail important ». Et oui, c'est cher. Il n'y a rien de gratuit pour l'instant.

Madame WAGNER - Je voulais savoir si, dans les calculs, il y avait les frais d'architecte ?

Monsieur MAGNUS – Oui.

Madame WAGNER – Et les intérêts débiteurs sur les emprunts ?

Madame D'AMBROSIO - Non, ils sont comptabilisés sous un autre article budgétaire. Ils sont repris dans les articles de dettes que l'on présente chaque fois de manière globale.

Monsieur MAGNUS - Et les emprunts sont à l'ordinaire.

Madame WAGNER - Oui mais ça fait partie du budget, au total.

Monsieur MAGNUS - Est-ce que les rentrées de notre parking rentrent également là-dedans ?

Madame D'AMBROSIO - Non, naturellement.

Monsieur MAGNUS - Donc voilà, nous verrons les emprunts d'un côté, et les rentrées du parking de l'autre, et nous en discuterons tous les deux. Je rappelle simplement que lorsque nous avons voulu avoir des balises, ça ne rentre pas dans la balise d'emprunts, parce que vous savez bien que lorsqu'on a des rentrées, les emprunts de ces budgets-là ne doivent pas être mises dans les balises d'emprunts. Monsieur LECOCQ avait fait un travail minutieux en évaluant les rentrées que nous allions avoir. On ne va pas gagner des millions d'euros grâce au parking, mais on arrive à un équilibre entre l'ensemble de l'ordinaire, c'est-à-dire les travaux d'entretien que nous aurons, le personnel que nous allons peut-être mettre à disposition pour nettoyer et surveiller dans un premier temps, et les rentrées du parking, nous étions à l'équilibre, et on avait même un léger bénéfice. Si on parle des charges de manière générale, il faut aussi parler des recettes. Nous allons voir comment cela fonctionne dans les mois qui viennent et en fonction de ça, on reviendra vers le Conseil.

Monsieur BIREN – Pas facile de parler après le Bourgmestre qui a déjà tout dit. Je voulais simplement féliciter la Directrice financière et toute son équipe pour avoir imprimé une bonne gouvernance toute cette année, et il y a notamment une phrase qui m'a bien plu dans le compte communal, et je pense que ça vaut la peine de le dire. À la page 9, vous l'avez évoquée : « La fixation d'un taux forward pour les emprunts relatifs à l'espace Léopold et à son parking a permis de bloquer un intérêt à 2,117 % sur 25 ans. Si cette opération n'avait pas eu lieu – ça veut dire qu'il y a eu une bonne décision derrière – on pourrait estimer un gain de 2.300.000 € ». C'est énorme et c'est quelque chose que nous n'avons pas dû payer, mais sans des hommes et des femmes derrière, on aurait dû probablement le payer. C'est quelque chose qui vaut la peine d'être dit. Je voulais juste le mentionner et le rendre public vu qu'on est aussi sur Internet, le mettre aussi plus en prisme par rapport à l'inauguration de l'espace Léopold l'année prochaine.

Je vais aussi répondre à la question de Vanessa, plus à la mode du film « La Guerre des Boutons » : si on aurait su, on aurait dû le faire.

Madame MORTEVEILLE – Merci pour votre travail. Au niveau de la page 35 le présentation, le volet logements, je vois qu'il n'y a eu aucun investissement fait depuis 2020. Le volet logement comprend la création de crèches, d'écoles je suppose ?

Monsieur LECOCQ – Le logement concerne le logement, c'est-à-dire quelqu'un qui habite dedans. Ce n'est ni une crèche ni une école. Pour la gestion des logements, il y a les Habitations Sud Luxembourg.

Madame MORTEVEILLE - Les logements sociaux sont compris dedans aussi ?

Monsieur LECOCQ - Non, ce sont les Habitations Sud Luxembourg qui les gèrent.

Madame MORTEVEILLE - Qu'est-ce qui est compris dans le volet logement, si on devait investir au niveau de la commune ?

Madame D'AMBROSIO – Les logements dont on serait propriétaire, ce qui n'est pas le cas.

Madame LECOMTE – La commune est propriétaire de 89 logements, dont 48 sont donnés en gestion aux Habitations Sud Luxembourg. Des loyers sont perçus pour les logements qui sont occupés par des locataires. Je suppose qu'on parle ici d'investissements ?

Madame D'AMBROSIO – On est dans les investissements, à la page 35. On évoquait justement le fait que c'était à 0 au niveau des investissements dans les logements, donc on ne parle pas de recettes.

Madame LECOMTE - Vous n'étiez pas là mais nous avons eu tout un débat concernant la rénovation de ces logements. C'est vrai que nous n'avons pas construit de nouveaux logements, même si nous sommes en pourparlers depuis plusieurs années, qui devraient d'ailleurs aboutir d'ici peu, pour racheter quatre blocs de l'OCASC dans le quartier du Galgenberg. On pourra bien parler d'investissements. Au début de cette année-ci, nous avons prévu un budget concernant la rénovation d'une partie de ces logements qui sont mis en gestion aux Habitations Sud Luxembourg et, de mémoire, en termes de coûts, nous sommes à un montant de près de 400.000-500.000 €. L'investissement passe aussi par la rénovation.

Madame MORTEVEILLE - Ce sera donc mis au budget de 2024.

Madame D'AMBROSIO - Pour être tout à fait complète, c'est vrai que ma collaboratrice me signale que ça devrait être enregistré sous le poste administration générale, au niveau de ce qu'on possède comme bâtiments. En fait, comme n'importe quel autre bâtiment, et vous l'avez ici dans la fonction 1.

Madame FROGNET – J'ai une question par rapport à une petite phrase du document, à la page 8, « La consommation d'eau n'est pas en reste puisqu'elle a plus que doublée. » Je voulais savoir pourquoi ? Ce n'est pas le prix de l'eau qui a doublé, c'est la consommation qui doublé sur une année.

Madame D'AMBROSIO – Oui, ce sont les factures qui correspondent à la consommation d'eau. Je n'ai pas plus de détails à vous fournir malheureusement, on doit investiguer en interne pour voir à quoi cela correspond.

Monsieur LECOCQ - Le prix a augmenté, mais n'a pas doublé. On peut l'expliquer du fait que 2020 et 2021 ont été des années extraordinaires au niveau de la consommation, qu'on a augmenté progressivement et qu'on a maintenant la régularisation.

Monsieur REVEMONT – On pourrait peut-être aussi l'expliquer par une très grosse fuite sur le réseau d'eau enfuit dans la cour de la Caserne Léopold alimentant les différents blocs. La fuite a été relevée par la SWDE après un relevé de compteur, on ne sait pas depuis combien de temps celle-ci était existante, mais elle était vraiment très importante. Lors des travaux de recherche et de réparation de la fuite il avait été remarqué que la conduite étaient dans un état de dégradation très importante et que le tuyau relâchait quelques semaines après à d'autres endroits, deux autres réparations avaient suivies. Pour résoudre ce problème nous avons profité des travaux de voirie autour de la Caserne Léopold pour réalimenter chaque blocs d'un réseau individuel, ceci nous à permis de stopper le réseau d'eau interne enfuit dans la cour et éviter d'autres pertes d'eau. L'étape suivante sera de poser des compteurs intelligents pour avoir une alerte si une fuite se produisait. Les débits de pertes ont été importants et une remise sur les factures a été demandé à la SWDE.

Monsieur KERGER – J'ai une petite question : on trouve toujours sur votre rapport de la synthèse analytique, le kilomètre de rues qu'il y a à Arlon. Est-ce que ça a une influence sur les Fonds ? Est-ce qu'on reçoit plus du Fonds des communes ou autre ? Depuis que je suis ici, ça m'étonne toujours qu'on mette le nombre de kilomètres, et je crois qu'il ne bouge d'ailleurs pas. Ce n'est qu'un détail mais est-ce que ça a une incidence financière ? Je sais que le Fond des communes est composé de toute sorte de paramètres, je me dis qu'il est peut-être caché quelque part. Est-ce qu'il ne faudrait pas un jour réactualisé, si on a des rues à gauche ou à droite qu'on pourrait retrouver ?

Madame D'AMBROSIO - C'est vrai que c'est une information qu'on doit rentrer dans le logiciel et derrière le logiciel la délivre dans certains rapports types. Maintenant, je ne sais pas citer l'entièreté des recettes et des dépenses impactées par le kilomètre de rues. Je présume beaucoup si on parle rien qu'en termes d'investissements de voiries, de travaux sur les voiries. Comme on le voyait tout à l'heure, les voiries représentent même à l'ordinaire un poste important des dépenses de fonctionnement. Par rapport au Fond des communes, je ne vois pas le critère qui est directement lié au kilomètre de rues ; par contre un des critères est la densité de population. Le rapport entre les deux peut aussi influencer la partie qui est liée à la densité de population.

Monsieur KERGER - Comme j'ai déjà reçu beaucoup de réponses des services car vous êtes toujours très réactifs, je voudrais d'abord vous remercier, ainsi que l'Échevin des Finances. Quand on vous voit parler avec les chiffres, il y a de la passion et on n'arrive parfois pas à suivre. J'ai déjà entendu dire plusieurs fois « le budget, c'est important », « c'est une orientation politique », etc. À la maison, je fais chaque année un budget et on n'est pas toujours d'accord. Ce qui m'intéresse toujours, ce sont les comptes en fin d'année, car c'est vraiment « l'argent est le nerf de la guerre ». Je dis qu'en analysant les chiffres qu'on vient de voir ici, je peux dire qu'on peut se réjouir tout d'abord avec le boni réalisé. En 2015, nous n'en avions toujours pas ; que le montant des provisions s'élève, donc on a une poire pour la soif comme dirait Monsieur le Bourgmestre. On peut dire que c'est une gestion en bon père de famille. Au niveau des taux de réalisation des recettes et des dépenses, on voit aussi que c'est une bonne gestion, quand on a une réalisation dans les recettes de 103 %, c'est qu'on a quand même été conservatifs ; quant aux dépenses, 93,72 %, c'est qu'on s'est dit « on va peut-être dépenser plus que ce qu'on a fait ». C'est une belle prudence dans la conception des budgets. Je ne vais pas revenir sur la fiscalité communale, Monsieur le Bourgmestre l'a dit, ça ne bouge pas. Il n'y a pas de nouvelle taxe, et j'ai encore demandé confirmation avant le Conseil. Je crois qu'on a même diminué en 2019 l'additionnel au précompte immobilier. On a maitrisé la dette, Bernard en a parlé, je crois qu'il y a quelques petits exemples, notamment la place Léopold qui est quand même à noter, et le taux d'emprunts à taux fixe. Dans la dette, un chiffre qui m'intéresse toujours, c'est le ratio de couverture qui s'améliore, nous sommes maintenant à 1,69 – nous étions à 1,40 – et je vous avais demandé si c'était un indicateur important, et effectivement. Il y a toujours deux paramètres, le numérateur et le dénominateur mais il faut dire à tout le monde que plus ce ratio qui est maintenant à 1,69 est supérieur à 1, plus la commune peut emprunter à l'avenir sans augmenter ses recettes, et même diminuer ses dépenses. Je ne dis pas qu'on va le faire, mais c'est toujours une bonne indication de la dette. Ce dont on ne parle jamais, c'est le cash-flow qui monte d'année en année ; on est à 1.419.000 €. Il s'agit réellement du surplus financier qui est généré, ce qui est aussi un très bon chiffre. Je dirais, comme Bernard, que c'est une équipe de choc qui gère les finances et comme quelqu'un l'a dit dernièrement, la gestion des finances est une responsabilité énorme, où on doit parfois prendre des risques parce qu'on ne sait absolument pas de quoi demain est fait. On l'a vu les quatre dernières années, quand ce n'était pas une crise, c'était l'inflation ou autres. Je dois dire bravo pour votre travail et pour votre disponibilité quand on a des questions à vous poser.

Monsieur TURBANG – Je ne vais pas être aussi long que Marc mais je vais également vous remercier pour le travail qui a été effectué et je sais que c'est un travail qui n'est pas toujours facile. Je remercie également le Collège pour cette bonne gestion, et encore une fois félicitations, surtout pour

votre clarté de l'explication. C'est vrai que parfois c'était compliqué lorsqu'on nous présentait les slides ; aujourd'hui j'ai trouvé ça très clair.

J'ai quand même toujours quelque chose qui me tient à cœur depuis quelques années, quand je regarde au niveau des dépenses, sur l'éclairage public en 2022, on était à 445.000 € ; en 2023 nous sommes à 442.000 €. On a donc gagné 3.000 €, alors qu'on a rallumé l'éclairage les weekends – vendredi et samedi. Est-ce qu'on a une petite idée du bénéfice ou du gain qu'on a fait suite à la fermeture de l'éclairage public la nuit ?

Monsieur REVEMONT –. C'est vrai qu'il y a une baisse de consommation mais il y a eu aussi une augmentation du prix de l'électricité. En 2022 on était encore bien protégé par un prix relativement bas de l'électricité grâce à l'ancien marché public de la Province, en 2023 le contexte n'était plus le même et le prix de l'électricité a fortement augmenté et est moins stable. Ce qui vous intéresse c'est de savoir le nombre de kilowattheure gagné, donc l'énergie gagnée, mais je n'ai pas le chiffre en tête, je pourrais donné un chiffre précis plus tard.

Monsieur TURBANG – Je ne demande pas de chiffre précis, mais est-ce qu'il y a un gain substantiel ou est-ce qu'il ne se justifie plus aujourd'hui ?

Madame LAMESCH – J'ai les chiffres au niveau de la consommation, j'avais demandés de refaire le bilan. Je n'ai pas eu les chiffres au niveau financier et je posais justement la question à Fabien en me disant que j'étais un peu étonnée de la faible différence. Il m'a dit qu'il y a aussi des glissements d'une année à l'autre, donc ça ne correspond pas nécessairement à une année, quand on voit ce qui apparait sur les comptes. Au niveau de la consommation, en 2022, on était à 1.412 MWh ; en 2023, à 1.053 MWh. C'est donc une diminution de 25 % au niveau de l'énergie. J'avais eu des chiffres mais je ne sais pas ce qu'ils valent, pour 2022 ils parlaient de 576.000 € mais ça ne correspond pas à ce qui est dans le compte. Est-ce que ça vient du fait qu'on n'a pas toujours les factures pile sur l'année en cours ? Je ne saurais pas vous dire et j'attends la suite des chiffres.

Monsieur TURBANG - On parle ici d'une consommation globale ou est-ce que cela concerne que l'éclairage public ?

Madame LAMESCH - Que l'éclairage public. Il y a un gain de 25 % de consommation au niveau de l'éclairage public.

Monsieur REVEMONT - Il y a deux variables techniques pour baisser le poste éclairage public, la première c'est la réduction du nombre d'heures de fonctionnement la nuit et la seconde c'est le remplacement progressif sur 10 ans de l'ancien éclairage public par du LED grâce à la convention avec ORES.

Monsieur TURBANG - C'était justement ma question suivante, du fait que sur les 10 années qui viennent, nous sommes en train de changer tout l'éclairage public pour passer à du LED, alors que nous avions des consommations importantes par rapport à ces anciennes ampoules au gaz qui consommaient énormément et qui donnaient une couleur orange. Je me disais aussi concernant le coût efficacité, si on diminue la consommation, est-ce qu'on ne pourrait pas envisager, si on revient à un équilibre, de revenir à un éclairage 7j/7 ?

Madame LAMESCH - Malheureusement nous ne sommes quand même pas très avancés par rapport à cette modification des LED. C'est vrai qu'ils commencent par les éclairages les plus consommateurs, mais il y a encore du travail à faire. Il y a eu un petit peu de retard du côté d'ORES dans son programme. C'est aussi pour cela que je demandais les chiffres, ce sont des données que je suis régulièrement pour savoir où on va. On doit quand même se dire que le prix de l'électricité dans les

années à venir, je n'ai pas de boule de cristal mais je ne pense pas qu'il va diminuer. C'est un avis personnel. C'est pour cela qu'il faut suivre au jour le jour, et c'est plus compliqué maintenant puisqu'on est à un tarif variable par rapport au marché provincial. On doit vraiment faire le bilan en fin d'année pour savoir ce que ça nous a coûté.

Monsieur TURBANG – C'est parfait, je vois que le Collège tient ça à l'œil, ainsi que les services techniques, donc ça répond à ma question.

Monsieur LAQLII – J'ai une question : si les finances vont bien et que l'on a un boni, pourquoi prendre la décision de vendre un terrain communal, que les notaires ont estimé à 120.000 € ?

Monsieur MAGNUS – Quel est l'intérêt de le garder ?

Monsieur LAQLII - Pourquoi le vendre maintenant ? On peut le garder pour une friche écologique.

Monsieur MAGNUS - Tu as vu que c'est une parcelle longue et vraiment très faible. On va en profiter pour faire en sorte de mettre des trottoirs à cet endroit-là, et de rendre le coin plus agréable pour les citoyens. C'est vraiment le type de terrain dont on ne peut pas se dire que nous, commune, allons faire quelque chose d'exceptionnel. On va pouvoir le vendre, ils vont probablement construire dessus ou autre, on aura peut-être des charges d'urbanisme qui vont nous permettre de rendre ce quartier un peu plus agréable. Voilà en général les raisons pour lesquelles on vend. On passe presque à chaque fois des petits lots à vendre, parce que ça n'a pas d'intérêt de les garder.

Monsieur GAUDRON - En effet on ne peut que se réjouir du résultat excellent du compte ordinaire. J'avais pensé au même commentaire que Vincent, que je n'ai jamais vu un compte comme celui-ci en 12 ans. J'ai vu qu'il y a un certain nombre de recettes qui augmente significativement, et pour une partie de celles-ci je me pose la question : est-ce que c'est une augmentation structurelle ou est-ce que c'est une chance de cette année-ci qui ne se reproduira pas ?

Pour le Fond des communes, les additionnels et l'IPP, j'ai eu ma réponse dans les documents vu que c'est bien précisé qu'exceptionnellement nous avons comptabilisé 14 mois à ce niveau-là. Qu'en est-il d'autres recettes qui ont augmenté significativement ? Je pense notamment à la compensation Plan Marshall que vous aviez évoquée sur la question de la force motrice, où on passe de 541.000 € au budget à un compte de 952.000 €. Est-ce que nous avons des perspectives structurelles de cette augmentation ou pas ? Sur un montant moins significatif en absolu mais en proportion quand même significative et par ailleurs pour un service bien utile actuellement pour les citoyens, j'ai vu que le Guichet de l'Énergie a aussi une forte augmentation de ses subsides, avec pour le fonctionnement le passage de 35 à 57.000 €, et pour le personnel 140.000 à 167.000 €. Encore un autre résultat très significatif, la contribution ONE où on avait budgété 1.291.000 € et au compte on comptabilise 1.776.000 €. C'étaient mes premières questions : est-ce qu'on a l'espoir pour ces différentes recettes de pouvoir avoir cette augmentation de manière structurelle ?

Madame D'AMBROSIO - Concernant les premières recettes en ce qui concerne le Fond des communes, les additionnels, on reçoit très régulièrement des prévisions et des mises à jour des montants qui sont annoncés, que ce soit pour l'année en cours ou les 5 prochaines années à venir. Généralement on essaye un peu de tempérer ces prévisions et de voir un peu dans quelles mesures elles doivent être inscrites dans le budget, compte tenu de l'entièreté du budget. Ça ne reste que des prévisions et une foule d'éléments et de facteurs entrent en ligne de compte et peuvent avoir une influence sur l'évolution de ces recettes. On l'a vu ces deux dernières années avec le précompte immobilier notamment qui a été revu à trois reprises en 2023. On essaye de suivre, on ne sait pas toujours comment faire mais le principe de base reste d'inscrire la recette minimum et de rester très prudent par rapport à cela pour ne pas s'emballer et risquer de faire face à des baisses soudaines.

On n'a pas de perspectives d'évolution de manière globale, si ce n'est que les éléments qui entrent en ligne de compte dans le calcul de ces différents types de recettes forcément évoluent : quand on prend l'IPP, on sait l'impact positif sur ces recettes qui vont avoir lieu dans les prochaines années suite aux différentes indexations successives. Cet impact se ressent forcément au niveau des différents types de recettes aussi, comme le Fond des communes notamment, puisque l'IPP entre en ligne de compte là-dedans aussi. Forcément, la compensation luxembourgeoise aussi.

On peut aussi prendre en compte les différentes prévisions du bureau du plan en termes d'estimation d'inflation, puisqu'on voit qu'on a au fil de l'an différents chiffres qui sortent et nous permettent un peu de voir ce qu'il en est. Il ne faut pas extrapoler ce qu'il s'est passé en 2022 puisqu'aussi bien en dépenses qu'en recettes ça a eu un impact significatif et on espère que ce ne sera pas répété de la sorte pour les prochaines années.

Concernant la compensation luxembourgeoise, j'évoquais tout-à-l'heure cette hausse régulière de 2.400.000 € sur l'ensemble du Fond, mais nous n'avons pas de vision non plus sur ce qu'il se passe dans les autres communes, parce qu'il y a quand même beaucoup de facteurs qui entrent en ligne de compte, comme le nombre de communes concernées, l'évolution de l'IPP pour la commune concernée et pour les autres communes qui entrent aussi en ligne de compte. Nous n'avons pas de boule de cristal pour voir ce qu'il va se passer dans les prochaines années. On ne peut que décider ou pas d'intégrer ce qu'on nous annonce comme prévisions, tout en essayant de rester très prudent pour ne pas gonfler des recettes qui sont quand même très incertaines. On doit fournir aussi au CRAC un tableau qui reprend toutes les projections pluriannuelles sur 5 ans et dans lesquelles on introduit justement toutes les évolutions que l'on estime, que ce soit en dépenses ou en recettes. Mais quand on voit déjà la difficulté d'établir pour un budget une série de dépenses et de recettes, on peut imaginer la difficulté que ça représente pour le faire à l'horizon 5 ans.

Pour le Guichet de l'Energie je n'ai pas d'information, je peux me renseigner. Je ne sais pas à quoi correspond cette hausse, je ne sais pas si ça correspond à la partie fonctionnement ou à la partie personnelle dans cette subvention, et je ne sais pas dans quelle mesure l'augmentation est liée à une indexation ou autre.

Concernant la contribution ONE, ça reste assez nébuleux. On reçoit beaucoup de montants qui sont à considérer selon les différentes structures que l'on a mais, Monsieur LECOCQ me confirmera ou non, nous n'avons pas beaucoup d'informations.

Madame LECOMTE – Je pense l'avoir déjà évoqué plusieurs fois au Collège, à partir de 2020 nous nous sommes inscrits dans la réforme des milieux d'accueil. Ça signifie que l'ensemble de nos structures est devenu des crèches. Pour ce faire on devait répondre à un ensemble de critères d'accessibilité, d'amplitude des horaires, etc. En contrepartie l'ONE assurait un encadrement plus important. Pour le dire autrement, pour l'ensemble de nos crèches nous avons environ 47 équivalents temps plein de puéricultrice. Il faut savoir qu'avant la réforme MILAC, l'ONE a subsidié de 15 jusqu'à 30 équivalents temps plein ; aujourd'hui, dans le cadre de la réforme et puisqu'on répond aux critères d'accessibilité, l'ONE subsidie 42 équivalents temps plein, et la réforme aura produit ses effets en 2025 et subsidiera 44 ou 45 équivalents temps plein. Donc pas le passé l'encadrement était pris en charge pratiquement par le PO, par la commune, et du fait qu'il y a eu une réforme des milieux d'accueil, celle-ci a été compensée par la prise en charge de l'encadrement par l'ONE. Forcément l'ONE donne l'enveloppe plus importante à la commune, et le différentiel entre les chiffres que tu donnes est celui-là. C'est vrai que ce n'est pas toujours très clair.

Monsieur LECOCQ - Au budget, je pense que les prévisions sont un peu en dessous. Le problème de l'ONE, c'est qu'on ne sait pas toujours bien identifier si c'est 2023 et 2024, parce qu'ils fonctionnent en année scolaire, tant dis que nous fonctionnons en année civile. Il y a donc toujours un peu de décalage. J'ai déjà adapté en MB1 et en MB2.

Monsieur GAUDRON - Merci pour vos éléments de réponses. En effet je pense que pour les recettes ONE, je ne doute pas que les équipes font un travail attentif sur le sujet. C'est notamment l'objet de ma question, de voir s'il y a un effet rattrapage d'années précédentes aussi, parce que je sais que dans d'autres structures, en grattant le sujet, ils se sont rendu compte qu'il y avait des sommes importantes qui n'avaient pas été attribuées au service d'accueil en recettes. Je ne doute pas que vu les équipes compétentes, le travail a été fait mais c'est peut-être un point d'attention à avoir.

J'ai une autre question qui va un peu dans la continuité de celle de Géraldine sur l'eau. Pour le projet du parking Léopold, est-ce que l'eau utilisée sur le chantier est directement facturée à Galère et donc ce se retrouve aux dépenses que l'on a pour eux à l'extraordinaire, ou est-ce que nous payons directement l'eau, et donc ça se retrouve dans nos dépenses ordinaires ? Parce que ça pourrait peut-être expliquer l'augmentation significative.

Madame D'AMBROSIO - On va vérifier, on va prendre la question et regarder. Je n'ai pas l'information.

Monsieur MAGNUS - Je voulais justement répondre à Romain de manière constructive. Le boni exceptionnel, et tu l'as dit, est dû à l'augmentation des recettes de 2.000.000 €, bien plus encore à la diminution des dépenses qui est de 4.000.000 €. C'est pour cela que nous avons presque 6.000.000 € comme différence importante. Est-ce que les recettes vont être maintenues à ce niveau-là ? En tout cas pour moi, elles ne vont pas augmenter à ce rythme-là, c'est certain. Si elles ont beaucoup augmenté, c'est aussi à cause de l'inflation. Si on prend le fond des communes qui est passé de 16.000.000 € à 18.000.000 €, et Graziella nous l'a prouvé lors de nos travaux pour la présentation de ce compte, c'est entre autres ajusté en fonction de l'inflation. Parce que quand on se rend compte qu'en 2018 on était à 13.000.000, et que nous sommes à 18.000.000 €, c'est une augmentation importante. Si on voit les augmentations quand on était avec de faibles niveaux d'inflation, de 2018 à 2019 où on passe de 13.400.000 € à 13.700.000 €, puis 14.100.000 €, on diminue un peu en 2021 à 14.050.000 €, puis en 2021 on passe à 16.000.000 €, puis à 18.000.000 € maintenant. Le Fond de compensation des travailleurs frontaliers sera de 5 % mais avec les remarques qu'a fait Graziella. Si le nombre de communes augmente ailleurs son nombre de travailleurs frontaliers, on aura proportionnellement un peu moins. Mais on restera toujours dans une tendance qui sera en augmentation – peut-être pas de 5 %, peut-être de 4-4,5 %. Mais cette année, l'inflation qui a eu un impact négatif dans les augmentations salariales - heureusement que les salaires en Belgique sont indexés - dans nos dépenses, et a un impact positif sur bien d'autres éléments qui se retrouvent dans le compte.

Monsieur LECOCQ – Si les autres communes à coté de nous augmentent, on a moins et on le sait consciemment.

Monsieur GAUDRON - En effet le compte ordinaire de 2023 est très réjouissant. Il y a tout de même des points d'attention sur l'avenir à avoir. On montrait avec la demande de chiffres de Vanessa, le parking Léopold avec 19.200.000 €, mais avec la révision des prix qui va encore arriver. Les intérêts de la dette liées à ce projet sont à ajouter, donc je ne sais pas si on a un ordre de grandeur. Quels sont ces chiffres pour les intérêts de la dette pour les emprunts de l'Espace Léopold.

Monsieur MAGNUS - On a calculé le montant total de la dette tout-à-l'heure, c'est 2.500.000 € de différence.

Madame D'AMBROSIO - On a calculé la charge annuelle très récemment, mais je n'ai pas envie de dire de bêtise de mémoire. Je préfère le préciser par la suite mais on avait calculé. Je pense que pour donner une grande fourchette, on est entre 150.000 et 250.000 € annuellement pour tous les emprunts, dont celui qu'on évoquait de 25 ans. Je préfère regarder parce que je ne sais pas si ça a attrait aux deux projets ou seulement au parking.

Monsieur GAUDRON - Tout ça fait que lorsqu'on additionne tous ces frais-là, plus les frais de projets antérieurs qui ont été avorté, comme le projet de parking sous le parc à un moment donné. C'étaient aussi plusieurs centaines de milliers d'euros investis. In fine, quand on met l'ensemble de la facture, on arrive bien au-delà des 20.000.000 €. C'est un montant qui compotera à l'avenir dans notre charge de dettes. On l'a dit, 32.000.000 € empruntés sur les deux dernières années. Rien que sur 2023, l'augmentation de la charge de la dette de 700.000 €. Ce sont des éléments inquiétants et qui vont devoir être maitrisés pour les prochains exercices.

L'autre élément sur lequel je reviens fréquemment, c'est la question des choix en matière de pension. On voit que pour les prochaines années la responsabilisation qui s'annonce pour la ville d'Arlon est de 4.500.000 € pour les exercices 2024 à 2028, alors qu'on va encore payer que très peu en 2024. Ça montre que cette dépense va être exponentielle. Actuellement on a des réserves à hauteur de 1.500.000 €, donc il y a encore 3.000.000 € pour ces quelques années que nous devrons trouver. Il y a aussi ces choix entre statutarisation ou mise en place d'un deuxième de pilier : j'ai vu une mise en réserve pour le deuxième pilier. Est-ce que ça veut dire que le Collège a un avis définitif sur le sujet – ce n'était pas le cas la dernière fois qu'on en a discuté ? Est-ce que ce deuxième pilier va être mis en place ? si oui, à partir de quand les agents contractuels de la Ville d'Arlon pourront en profiter ? Je crois que pour le moment, il y a une différence significative entre les agents du CPAS et les agents communaux, il serait important de pouvoir rétablir l'équité au plus vite et, par ailleurs, quid de la statutarisation ? Est-ce qu'il y aura une vague de statutarisation ou pas dans le bref temps qu'il reste dans cette législature ?

Monsieur MAGNUS - J'aimerais revenir sur le parking, vous êtes vraiment très sympathique de nous faire parler du parking aujourd'hui parce que c'est un sujet que j'aime beaucoup. Il ne faut pas confondre l'extraordinaire et l'ordinaire. Le remboursement de la charge de la dette est à l'ordinaire et nous avons un financier parmi nous, Philippe tu peux très certainement nous calculer cela très facilement, 6.000.000 € en 25 ans à du 2,12 %, combien cela fait. Je dis ça en rigolant mais lorsque Pascal LECOCQ a fait son calcul pour la Région wallonne, il avait fait un calcul financier parce qu'il fallait le faire pour le Ministre, et il nous a mis des frais financier, remboursements capital et intérêt de 207.000 € par an. Je ne sais pas si c'était le montant exact, j'ai le document ici mais si tu divises 6.000.000 € par 25 ans, ce qui ferait 240.000 € en remboursement capital, compte tenu du taux d'intérêt qu'on avait. C'est là qu'il ne faut pas confondre. On ne va pas additionner tout cela pour les frais de parking. Je le répète, les rentrées, on n'en fait pas ? On ne les calcule pas ?

Monsieur GAUDRON – Il faut en effet en tenir compte mais pour le moment c'est difficile. Si je tiens compte des rentrées jusqu'à aujourd'hui, ça reste 0.

Monsieur MAGNUS - Ce n'est pas un parking qui est fait pour deux ans. Il est fait pour 30 ans.

Madame D'AMBROSIO - Si je peux me permettre, le forward nous a aussi permis de décaler le remboursement. C'est vrai qu'on avait fait exprès aussi de consolider beaucoup plus tard l'ouverture de crédit en emprunt pour ne pas devoir rembourser le capital avant 2025.

Monsieur MAGNUS - Dans le calcul des recettes d'exploitation, on est à 298.000 €. Nous sommes à un montant de recettes supérieur. Je croyais que vous alliez nous féliciter et nous dire que grâce à ce parking, nous allions gagner beaucoup d'argent dans les années qui viennent. Parce qu'il faut

quand même être de bons comptes, la construction du parking est complètement dans les budgets et dans les comptes pour l'instant. Normalement, puisque nous avons déjà mis en MB1 2023, la révision des prix dedans. Au niveau d'une comptabilité budgétaire c'est parfois un peu difficile à comprendre, on doit prévoir les choses donc théoriquement la totalité de la révision des prix est dans les budgets qui ont été acceptés autour de la table. On ne devrait plus avoir de surprise de dernière minute, on ne devrait plus parler de somme à l'extraordinaire pour le parking l'année prochaine puisque tout a été prévu. Je dis bien théoriquement car on pourrait encore avoir une surprise, un problème avec l'entreprise, avec les auteurs de projets, etc… tout est possible pour un projet de 20.000.000 € comme celui-ci. C'est faux de dire que ça va encore nous couter. Non, ça va nous rapporter ou en tout cas on essayera d'être à l'équilibre. On reviendra vers vous si on ne l'est pas, mais on devra avoir des frais d'entretien mais nous avons aussi des frais, des rentrées qui sont à hauteur de 300.000 € par an. Il y a des entreprises, et heureusement que nous ne le sommes pas, et des Bourgmestres de grandes villes qui m'ont dit « Pourquoi tu n'as pas fait construire ton parking par une société extérieure ? » Parce que nous n'aurions pas eu la liberté de faire ce que l'on veut maintenant dans le parking.et si tous ensemble nous avions mis Cityparking dehors, c'est parce que nous estimions que nous voulions récupérer nous-mêmes la gestion de nos parkings. C'est vrai que ça nous coute de l'argent et qu'on aurait pu éventuellement le faire faire par quelqu'un d'autre, mais aujourd'hui on serait pieds et poings liés par rapport à cette société d'exploitation. Je suis très content que nous ayons pris cette décision tous ensemble de rompre la convention de gestion de nos parkings que nous avions précédemment, et qui va nous permettre d'encaisser nous-mêmes les dividendes de cet investissement et que l'on pourra redynamiser.

Monsieur GAUDRON – Pour clôturer, Vanessa a refait l'historique de la législature. Si je remonte un peu plus loin, je me souviens qu'on parlait ici de budget de 6.000.000 €. Quand on a évoqué que ce serait un peu plus cher, on nous a dit que si c'était 10.000.000 € « On ne le ferait pas, on n'est pas fous » ; aujourd'hui on est à 20.000.000 €. Quoi qu'il en soit le compte, comme d'autres l'ont dit, ce n'est pas un exercice politique. C'est un exercice comptable et administratif, qui a été géré de mains de maitre. Merci encore aux équipes et nous voterons donc pour le compte puisque celui-ci reflète bien la réalité de la situation financière de la commune d'Arlon.

Monsieur KIAME – On a un budget magnifique. On a une population qui attend beaucoup de nous. On a une très belle place et j'espère qu'on pourra l'inaugurer tous ensemble le 24. Toute la population arlonaise y sera présente pour faire entendre sa voix, son contentement de ce que l'on a accompli ici, avec tous les groupes. Nous sommes en train de critiquer ce projet depuis qu'on est en train de discuter du budget, personne n'a construit quelque chose à Arlon depuis 2020 jusqu'à maintenant, et qui n'a pas eu au minimum 25 % à 30 % d'augmentation. En voyant maintenant ce que le Bourgmestre vient de dire, que nous ne sommes même pas à 15-20 % d'augmentation, je pense qu'on a très bien réussi ce qu'on a fait. Notre population mérite cette place, mérite ce parking, et je pense qu'on doit être content de ce projet au lieu de le critiquer à chaque fois.

Monsieur SAINLEZ – J'ai regardé le bilan, et il y a un chiffre que j'ai trouvé remarquable en regardant les bilans 2018 et 2023 de la ville. En regardant les provisions en risques et charges en 2018 de la ville d'Arlon, on est à 2.400.000 € ; en 2023, 14.000.000 €. On a plus que quintuplé les provisions de la ville d'Arlon sur cette mandature. À l'heure où d'autres communes qui n'ont pas les mêmes facilités que nous, car nous en avons de belles et vous les avez démontrés dans la présentation, d'autres communes parlent parfois de fusion, doivent prendre des décisions difficiles dans le personnel ; d'autres communes ont des plans oxygène, etc. À un moment donné il y avait tellement de crises que je pense que Romain disait même que la crise était quelque chose de normal, même dans les comptes. On se rend compte qu'en une mandature on passe quand même de 2.400.000 € en 2018 de provisions pour risques et charges, à 14.000.000 €. Je pense qu'il fallait encore insister là-dessus parce que je trouve que ce chiffre-là est symptomatique de beaucoup de constatations faites sur les

comptes au fil des ans, et qui me réjouit pour l'avenir aussi de la ville d'Arlon, et des défis de la cotisation de la responsabilisation dont parlait Romain.

Pour l'anecdote, en 12 ans je ne peux toujours pas l'entendre et je ne sais pas pourquoi ça sonne toujours faux dans mes oreilles, ce sont les recettes de dettes. Il y a quelque chose avec ce mot, on m'explique à chaque fois mais je n'y arriverai jamais. Ça sonne tellement antinomique. C'est comme les Inconnus qui parlaient d'un taux d'intérêt sur perte. Je trouvais ça drôle aussi.

Dans les dépenses d'énergie, le tableau est intéressant parce qu'il est très difficile de voir dans le compte, il faut le dire, l'addition des énergies. Ce qui serait peut-être encore plus intéressant, c'est de voir la différence entre le gaz et l'électricité dans les deux montants parce qu'on voit qu'on a plus que triplé en deux ans nos dépenses énergétiques. Donc c'est vraiment très important, c'est un montant qui était sous le million et qui maintenant approche les 3.000.000 €. C'est quelque chose de très important structurellement pour la ville d'Arlon, et je dis structurellement parce qu'on a l'impression que ces choses-là vont durer malheureusement et qu'on devra faire avec.

Il y a toujours des abus de langage ou des erreurs. J'ai trouvé la somme que vous avez montrée pour le parking Léopold suite à la question de Vanessa sur le parking, l'espace et la place Léopold. Ça mériterait même que l'ensemble des Conseillers l'aient parce que c'est une information intéressante. Ça m'intéresse dans l'actualisation de ce que vous avez présenté. Beaucoup de gens le font, un parking à 19.000.000 ou 20.000.000 € est factuellement faux. C'est l'ensemble du projet, avec une place au-dessus et un parc à coté qui est à 19.000.000 € aujourd'hui, mais à 20.000.000 € dans quelques temps. C'est important de donner la différence, et je trouve même que c'est compliqué. Si on refait une place sans le parking, on est d'accord qu'on va devoir creuser, mettre une dalle pour stabiliser, qu'on va devoir construire les couches en dessous, mettre des pavés et faire quelque chose de propre pour remettre une place. Regardez l'exemple récent de la place Nestor Outer inaugurée à Virton : à ma connaissance, il n'y a pas de parking souterrain en dessous, et à ma connaissance elle fait à peu près la moitié de la superficie de la place Léopold, elle est à 3.500.000 €. Il faut voir ce qu'il y a eu, on est pas tous pareil partout, etc. Mais ça donne une idée de ce qu'est une place aujourd'hui, même sans parking en dessous. C'est intéressant de voir quel est son cout réel parce que je pense qu'on minimise beaucoup le coût réel du pavage et de la mise en technique au-delà du coût du parking. C'est important de le dire parce qu'on a beaucoup de confusion en la matière, parfois maladroite ou parfois adroite, et je pense que c'est important d'insister là-dessus, que c'est un projet à 20.000.000 € mais global, et non pas un parking à 20.000.000 €.

Monsieur MAGNUS - J'ai pu faire mon calcul, pour 6.000.000 € à 2 %, je suis à un remboursement mensuel de 25.500 € par mois, c'est-à-dire environ 300.000 € par an. C'est plus précis que ce que j'avais donné tout-à-l'heure. Nous avons environ 300.000 € en recettes, et encore le prêt qu'on a fait est un prêt en 25 ans fixe.

Madame D'AMBROSIO - Oui, et là vous citez 6.000.000 € pour les deux projets chez nous, soit l'entièreté du projet parking + surface.

Monsieur MAGNUS - 6.000.000 € fixes alors que nos rémunérations qu'on aura de notre parking, dans les 25 ans, auront sans doute encore augmentés. On aura une inflation par rapport au prix de location, ça finira donc par être une bonne affaire lucrative. Merci à Matthieu d'avoir rappelé ça mais c'est un projet où il y a quand même un peu plus de 6.000.000 € de subsides – 3.600.000 €, 1.250.000 €, 1.327.000 €. Ce qui fait 20.000.000 € moins 6.000.000 €, on est à 14.000.000 €. On s'est aussi bien battus pendant des années pour avoir ces subsides.

Monsieur KERGER – On parle toujours de 2018 lorsqu'on a les premiers prix. Je viens de regarder l'indice ABEX qui est l'évolution des prix de la construction, entre 2018 et aujourd'hui, il y a une augmentation de 34 % des prix à la construction.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;
Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;
Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
Vu les comptes établis par le collège communal,
Attendu que conformément à l'article 74 du Règlement général de la Comptabilité communale et après vérification, le Collège certifie que tous les actes relevant de sa compétence ont été correctement portés aux comptes ;
Considérant la remarque de la tutelle, dans son courrier du 13 mars 2023, sur l'équilibre des projets extraordinaires, moyennant si nécessaire prélèvement en dépense vers le fonds de réserve extraordinaire pour le surplus de recette ;
Considérant que la tutelle accepte que des prélèvements soient effectués au profit de différents fonds de provisions, sans crédit budgétaire ou sans crédit budgétaire suffisant, pour des raisons de bonne gestion et suite aux recettes tardives de certains subsides ;
Vu l'arrêté ministériel du 8 juin 2023 relatif à l'octroi d'une subvention concernant la mise en place d'une politique locale énergie-climat - volet ressources humaines-RH1 ;
Considérant l'arrêté du Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville relatif à l'octroi du complément régional 2023 des pertes de recettes découlant de l'application du décret-programme du 23 février 2006, pour un montant de 952.492,74 € à porter aux comptes 2023 ;
Il est proposé :

- *D'utiliser la provision pour le paiement des pensions à charge de la commune, comme budgété. Le montant prélevé, basé sur la dépense correspondante, s'élève à 147.716, 49 €;*
- *De constituer et d'alimenter, comme prévu lors des modifications budgétaires successives, des provisions pour:*
  - *Hausse des coûts généralisée: 800.000 € (compte particulier/CP 046300000000032)*
  - *Cotisation de responsabilisation, à concurrence de 350.000 € (CP 046300000000026)*
- *D'alimenter, complémentairement à ce qui était déjà prévu, la provision pour cotisation de responsabilisation, à concurrence de 1.150.000 € (CP 046300000000026), pour atteindre un montant total de 1.500.000 €*
- *De constituer et d'alimenter les provisions suivantes:*
  - *Mise en œuvre du PAEDC - volet RH: 136.107,43 € (CP 046300000000027)*
  - *Augmentation de la dotation à la Zone de police: 1.000.000 € (CP 046300000000028)*
  - *Pension complémentaire: 1.000.000 € (CP 046300000000029)*
  - *Créances non recouvrées: 1.000.000 € (CP 046300000000030)*
- *D'alimenter une nouvelle fois les fonds de provisions suivants :*
  - *Paiement des pensions: 300.000 € (CP 046300000000008)*
  - *Cotisation au fonds d'investissement pour un montant de 250.000 € (CP 046300000000023)*
- *D'effectuer un prélèvement de l'ordinaire vers le Fonds de réserve extraordinaire : 2.000.000 € (CP 046300000000007) ;*

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication des présents comptes aux organisations syndicales représentatives, ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales, d'une séance d'information présentant et expliquant les présents comptes ;
Après en avoir délibéré en séance publique,

à l'unanimité,

Art. 1er
D'arrêter, comme suit, les comptes de l'exercice 2023:

Bilan	***ACTIF***	***PASSIF***
	346.610.883,80 €	*346.610.883,80 €*

Compte de résultats	***CHARGES (C)***	***PRODUITS (P)***	***RESULTAT (P-C)***
Résultat courant	*61.296.896,06 €*	*67.168.308,67 €*	*5.871.412,61 €*
Résultat d'exploitation (1)	*75.718.478,38 €*	*82.116.262,11 €*	*6.397.783,73 €*
Résultat exceptionnel (2)	*4.115.482,32 €*	*2.948.391,15 €*	*-1.167.091,17 €*
Résultat de l'exercice (1+2)	***79.833.960,70 €***	***85.064.653,26 €***	***5.230.692,56 €***

	Ordinaire	***Extraordinaire***
Droits constatés (1)	*75.307.633,30 €*	*26.930.757,58 €*
Non Valeurs (2)	*348.748,00 €*	*9.534,11 €*
Engagements (3)	*71.440.137,84 €*	*45.522.483,19 €*
Imputations (4)	*69.499.842,27 €*	*22.305.364,45 €*
Résultat budgétaire (1 – 2 – 3)	*3.518.747,46 €*	*-18.601.259,72 €*
Résultat comptable (1 – 2 – 4)	*5.459.043,03 €*	*4.615.859,02 €*

Art. 2
De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier/à la directrice financière.

7. Octroi de chèques commerces dans le cadre du Hackathon de l'Alliance Transition Ecologique.

Madame LAMESCH – Un mot sur ce beau projet. Tout d'abord par rapport aux organisateurs, c'est l'Alliance Transition Ecologique qui est un groupement qui reprend les trois écoles supérieures qui sont implantées ici à Arlon - l'ULg, Henallux et la Haute École Robert Schuman - et qui ont proposé à un Hackathon, c'est-à-dire un challenge puisqu'il proposait à des étudiants qui ont des domaines d'études tout à fait différents pour certains domaines plus sociaux, et d'autres domaines plus techniques, dont des ingénieurs industriels essentiellement, de travailler ensemble en équipe pluridisciplinaire pendant 24h sur un projet. Il nous avait demandé si on avait un lieu qui se prêtait bien à ce projet, et donc on leur avait proposé de travailler sur le bloc Milan puisque le projet était d'imaginer comment ce lieu pouvait à la fois être plus ouvert, plus accueillant, sachant tout le projet de parc qui va se développer à côté, et donc de permettre d'y accueillir non seulement les associations qui sont déjà présentes, mais aussi potentiellement les visiteurs du parc. Qu'il y ait aussi une mise en commun encore plus importante que ce qui est le cas actuellement. Il y a déjà beaucoup d'associations qui sont présentes, mais c'est vrai qu'en général chacun occupe son local. Là le challenge était justement de se dire comment est-ce qu'on pourrait permettre à des associations différentes ou à des groupes différents d'occuper les mêmes locaux, mais à des moments différents, en ayant aussi évidemment cette vision du respect de l'environnement. C'était donc du low-tech, donc il devait

imaginer des techniques et des processus qui soient les plus durables possible. C'était vraiment intéressant. J'ai eu la grande chance d'être invitée à faire partie du jury et donc à entendre aussi leurs idées, ce qui a pu ressortir de ces cogitations. Je trouve important de pouvoir les soutenir, non seulement parce qu'on a vraiment envie de soutenir les écoles supérieures qui sont sur notre territoire. On a vraiment envie de pouvoir les intégrer le mieux possible, leur faire le plus de place possible. C'était aussi une occasion de vraiment développer les collaborations entre ces trois écoles. Ils ont fait ce pas effectivement de faire de plus en plus d'actions ensemble. Je crois que c'est indispensable à l'heure d'aujourd'hui pour pouvoir continuer à exister. On était donc vraiment content de pouvoir y participer de diverses façons, notamment en leur octroyant quand même 360 € de chèques commerce qui a permis de récompenser les trois équipes lauréates, ce qui leur permettra de venir les dépenser dans les commerces du centre-ville et donc de les ramener vers le centre-ville.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1er, alinéa 1er, 1°, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu la demande en date du 27 mars 2024 de Monsieur VILLERS Vincent, Coordinateur du projet, concernant la demande de participation de la Ville d'Arlon dans le cadre du Hackathon de l'Alliance de Transition Écologique qui s'est déroulé les 19 et 20 avril 2024 ;

Considérant que le Collège communal, en séance du 8 avril 2024, a décidé d'accorder des chèques commerces pour un montant total de 360€ pour récompenser les trois équipes lauréates ;

Attendu que conformément à l'article 53 du RGCC, le montant subsidié est disponible à l'article 762/33203-02« subsides aux organismes culturels » du budget ordinaire 2024;

Considérant que les subventions sont octroyées à des fins d'intérêts publics à des organismes qui ont pour objet social de développer sur le territoire de la commune d'Arlon des initiatives dans les domaines du sport, de la culture, de l'enseignement et de la vie associative ;

Vu que le Hackathon consiste en un challenge inédit ayant une vocation sociale et technique impliquant des étudiants et contribuant à l'émergence de nouvelles idées fédératrices et innovantes pour un espace arlonais (Espace Milan) ;

Vu que les objectifs du Hackathon s'intègrent à la vision d'avenir de la Ville d'Arlon pour faire de l'Espace Milan un lieu plus collaboratif entre les associations (accroître la capacité d'accueil), ouvert et accueillant pour le public (espace de rencontres attractif), le plus respectueux possible de l'environnement ;

Vu l'intérêt de la Ville d'Arlon de pouvoir bénéficier des travaux réalisés par les étudiants lors du Hackathon dans la perspective de futurs projets de rénovation et de développement du site ;

Attendu qu'il est de l'intérêt général et du rôle de la commune de soutenir toutes initiatives tendant à développer les domaines repris ci-dessus ;

à l'unanimité,

- *Décide d'octroyer 360€ de chèques commerces pour récompenser les trois équipes lauréates du Hackathon ;*

- *Décide que la subvention est engagée sur l'article 762/33203-02« subsides aux organismes culturels », du service ordinaire du budget de l'exercice 2024.*

8. Octroi d'une subvention en chèques commerces pour le Royal Office du Tourisme d'Arlon dans le cadre des Arlonaises de l'été.

Monsieur MAGNUS - Il s'agit ici d'offrir sept chèques commerces de 50 € dans le cadre de l'organisation des Arlonaises de l'été, donc pour un subside de 350 € pour les marcheurs courageux des Arlonaises de l'été de cette année.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1er, alinéa 1er, 1°, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu le courrier du 22 mars 2024 de M. Didier LAFORGE, Président, Royal Office du Tourisme d'Arlon, rue des Faubourgs 2 à Arlon, demandant à la Ville d'offrir 7 chèques commerces de 50€ dans le cadre de l'organisation des Arlonaises de l'été ;

Vu que le Collège communal en sa séance du 2 avril 2024 a décidé de répondre favorablement et d'accorder un subside de 350 euros en chèques commerces au Royal Office du Tourisme pour récompenser les marcheurs qui participeront à un maximum d'Arlonaises de l'été ;

Considérant l'article 762/33203-02, <<subsides aux organismes culturels >>*, du service ordinaire du budget de l'exercice 2024 ;*

Vu que la subvention est octroyée à des fins d'intérêt public, à un organisme qui a pour objet social de développer sur le territoire de la commune d'Arlon et valoriser la richesse de l'ouverture culturelle Arlonaise.

à l'unanimité,

- *Décide d'octroyer une subvention de 350 euros en chèques commerces au Royal Office du Tourisme d'Arlon, ces chèques seront offerts de la part de la Ville d'Arlon aux participants les plus méritant aux marches les Arlonaises d'été qui se dérouleront du 18 juin au 27 août 2024 ;*

- *Décide que la subvention est engagée sur l'article 762/33203-02 (*subsides aux organismes culturels*), du service ordinaire du budget de l'exercice 2024.*

9. Octroi d'une subvention à l'Institut Etienne Lenoir pour l'organisation du Festival « Bouffée d'Art »

Monsieur MAGNUS - Il s'agit ici d'aider pour un montant de 400 €, des élèves qui sont en difficulté scolaire, de retrouver le sens de leur scolarité au travers d'activités culturelles, de cohésion de groupe. On a trouvé que c'était une belle manifestation avec un bel objectif, et donc ils vous demandent de leur accorder un subside exceptionnel de 1.000 € pour ce beau projet.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1er, alinéa 1er, 1°, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu la demande de Monsieur Philippe LEGROS, Directeur adjoint de l'Institut Etienne Lenoir, Chemin de Weyler 2 à 6700 Arlon concernant une demande de subside exceptionnel de 1.000€ pour l'organisation du Festival « Bouffée d'Art » qui se déroulera le 1er juin 2024 ;

Considérant que le Collège communal en séance du 25 mars 2024, a décidé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1.000€, à l'Institut Etienne Lenoir pour l'organisation du Festival « Bouffée d'Art » ;

Attendu que conformément à l'article 53 du RGCC, le montant subsidié est disponible à l'article 762/33203-02« subsides aux organismes culturels » du budget ordinaire 2024;

Considérant que les subventions sont octroyées à des fins d'intérêts publics à des organismes qui ont pour objet social de développer sur le territoire de la commune d'Arlon des initiatives dans les domaines du sport, de la culture, de l'enseignement et de la vie associative ;

Vu que l'Institut Etienne Lenoir organise pour la troisième année consécutive, le Festival « Bouffé d'Art », que les 2 premières éditions ont permis d'attirer environ 400 personnes. Cette initiative permet à certains élèves, en difficulté scolaire, de retrouver du sens à leur scolarité au travers d'activités culturelles et de cohésion de groupe. L'expression de leurs talents sera exprimée à cette occasion, en miroir de celle d'artistes et d'artisans extérieurs.

Attendu qu'il est de l'intérêt général et du rôle de la commune de soutenir toutes initiatives tendant à développer les domaines repris ci-dessus;

à l'unanimité,

- *Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1.000€ à l'Institut Etienne Lenoir pour l'organisation du Festival « Bouffée d'Art » qui se déroulera le 1er juin 2024 ;*

- *Décide que la subvention est engagée sur l'article 762/33203-02« subsides aux organismes culturels », du service ordinaire du budget de l'exercice 2024 ;*

- *Décide d'autoriser la liquidation de la subvention et ce dès réception des pièces justificatives.*

10. <u>Octroi d'une subvention à la Fédération des Directeurs financiers – Section Luxembourg</u>

Le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1er, alinéa 1er, 1°, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu la demande en date du 13 mars 2024 de Madame LAMBERTZ, Directrice Financière de la Commune de Gouvy concernant une demande de soutien annuel de 200€ de la Fédération des Directeurs Financiers – Section Luxembourg ;

Considérant que le Collège communal en séance du 18 mars 2024, a décidé de marquer son accord sous réserve de l'accord du Conseil communal ;

Considérant l'article 104/332-02, <<subside pour le congrès régional des Directeurs généraux >>, *du service ordinaire du budget de l'exercice 2024 ;*

Vu qu'en plus de leurs échanges réguliers, notamment via le nouveau forum des Directeurs financier, tout est mis en œuvre pour convoquer des matinées de travail trimestrielles afin d'aborder les enjeux actuels et à venir liées à leurs CPAS, leurs Communes, leurs Zone de Police et de Secours et la Province du Luxembourg de manière plus globale, grâce à la présence du Directeur financier ;

à l'unanimité,

- *Décide d'octroyer une subvention de 200€ euros à la Fédération des Directeurs généraux de la Province du Luxembourg ;*

- *Décide que la subvention est engagée sur l'article104/332-02*, <<subside pour le congrès régional des Directeurs généraux >>, *du service ordinaire du budget de l'exercice 2024 ;*

- *Décide d'autoriser la liquidation de la subvention à la suite de l'organisation de l'évènement cité ci-dessus pour un montant de 200€ des réceptions des pièces justificatives.*

11. <u>Octroi d'une subvention au Musée Militaire Arlon concernant la construction d'un abri</u>

Monsieur MAGNUS – Un petit mot d'explication. On sait tout le courage que notre ami Guy KLINKENBERG met dans son musée militaire d'Arlon. Ils vont couvrir pour mettre deux canons dedans. Ils ont déjà été chercher un peu de budget à la Province qui va financer la charpente ; Indian Head - qui est son groupement, la fraternelle des cyclistes - financera les fondations. Il reste à financer le toit, la porte, le bardage et la visserie. Ils vont faire tous ces travaux eux-mêmes, parce qu'avec 5.000 €, ils ne s'en sortiront pas. Ils nous demandent également une participation. Je crois qu'on peut être fier de ce qui se fait là-bas, dans le cadre de notre devoir de mémoire, et ça me semble important de les encourager via ce subside de 5.000 €.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1er, alinéa 1er, 1°, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Vu le courrier Du 5 avril 2024 de M. Guy Klinkenberg, Administrateur-délégué du Musée Militaire d'Arlon demandant un subside de 5.000€ concernant la construction d'un abri entre les deux bâtiments du Musée Militaire d'Arlon ;

Considérant que le Collège communal, en séance du 15 avril 2024, a décidé de répondre favorablement et d'accorder une subvention 5.000€ sous réserve de l'accord du Conseil communal ;

Attendu que conformément à l'article 53 du RGCC, le montant subsidié et la création de l'article budgétaire seront prévu lors de la prochaine modification budgétaire ;

Vu que pour exposer leurs deux pièces d'artillerie et quelques autres pièces imposantes, le Musée Militaire d'Arlon à reçu par la Défense l'autorisation de construire un abri entre les deux bâtiments du Musée Militaire d'Arlon ;

Vu que la Défense a fourni certains matériaux leur permettant d'ériger les murs de l'abri, le budget annuel de la Province de Luxembourg permettra de financer la charpente, l'Indian Head et la Fraternelle des Cyclistes financeront les fondations, il reste à financer le toit, la porte, le bardage et la visserie ;

Attendu qu'il est de l'intérêt général et du rôle de la commune de soutenir toutes initiatives tendant à développer les domaines repris ci-dessus ;

à l'unanimité,

- *Décide d'octroyer une subvention de 5.000€ pour la construction d'un abri entre les deux bâtiments du Musée Militaire d'Arlon ;*
- *Décide que l'article budgétaire sera prévu lors de la prochaine modification budgétaire ;*
- *Décide d'autoriser la liquidation et ce dès réception des pièces justificatives.*

12. Remboursement du précompte immobilier à l'ASBL Guides et Scouts d'Arlon pour l'année 2023.

Monsieur MAGNUS - Vous savez maintenant comment fonctionne le remboursement de ce précompte immobilier à toutes les ASBL. C'est fortement, et à juste titre, examiné par notre service Finances, par Jeannelle VIENNE entre autres. Ça correspond bien évidemment aux documents qu'on a reçus, soit 232,25 €.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1122-37, § 1er, alinéa 1er, 1°, et L3331-1 à L3331-8 ;

Considérant la circulaire ministérielle du 30 mai 2013 relative à l'octroi des subventions par les pouvoirs locaux ;

Attendu que conformément à l'article 53 du RGCC, les différents montants subsidiés sont prévus à l'article 762/332-02/2023 du service ordinaire du budget 2024 ;

Vu que l'ASBL Guides et Scouts d'Arlon nous a fait parvenir une copie de l'avertissement-extrait de rôle de leur précompte immobilier, exercice 2023, s'élevant à 232,25€ ainsi que la preuve de paiement de celle-ci ;

Considérant que la subvention est octroyée à des fins d'intérêts publics à des organismes qui ont pour objet social de développer sur le territoire de la commune d'Arlon des initiatives dans les domaines du sport, de la culture, de l'enseignement et de la vie associative ;

Attendu qu'il est de l'intérêt général et du rôle de la commune de soutenir toutes initiatives tendant à développer les domaines repris ci-dessus ;

à l'unanimité,

Décide d'autoriser le remboursement du précompte immobilier 2023 à l'ASBL Guides et Scouts d'Arlon pour un montant de 232,25€.

13. Prorogation du délai d'approbation des comptes 2023 pour les fabriques d'église suivantes : Waltzing, Saint-Donat, Weyler, Sampont, Fouches, Heinsch, Barnich et Toernich

Monsieur MAGNUS - On fera un petit erratum par rapport à ça, car c'est le compte 2023.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 24, 36, 37 et 92 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 1er ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant que notre délai de tutelle de 40 jours débute au lendemain de la réception du courrier de l'Evêché,

Vu qu'en date du 26 avril 2024, nous n'avons pas reçu l'avis de l'Evêché pour les fabriques suivantes : Waltzing, Saint-Donat, Weyler, Sampont, Fouches, Heinsch, Barnich et Toernich ;

Considérant que sans prorogation du délai, nous serons hors délai pour ces fabriques lors du Conseil Communal de juin 2024 ;

à l'unanimité,

*Décide d'approuver **l**a prorogation du délai d'approbation de 20 jours pour les fabriques d'église suivantes : Waltzing, Saint-Donat, Weyler, Sampont, Fouches, Heinsch, Barnich et Toernich.*

14. Déclaration des emplois vacants dans l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2024-2025

Madame LECOMTE - Le décret fixant le statut des membres du personnel nous oblige à déclarer les périodes définitivement vacantes pour le 15 avril, et ça a été fait. C'est ce qu'on appelle une déclaration de vacances d'emploi qui doit être simplement actée par le Conseil communal et qui est portée à la connaissance des enseignants, les temporaires évidemment prioritaires, mais également aussi les enseignants temporaires, puisqu'elle va servir de base aux opérations de nomination qui seront réalisées par la suite. On demande simplement d'acter la déclaration de vacances d'emploi.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu l'article 31 du décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'enseignement subventionné ;

Considérant que plusieurs emplois ne sont pas pourvus de titulaires définitifs ;

à l'unanimité,

Décide de déclarer vacants pour l'année scolaire 2024-2025 les emplois suivants pour l'ensemble des écoles fondamentales de la Commune d'Arlon comme suit :

Primaire :

- *56 périodes d'instituteur primaire*
- *24 périodes d'instituteur primaire en immersion*
- *36 périodes de maître de seconde langue*
- *0 période de maître de morale*
- *0 période de religion catholique*
- *0 période de maître de religion islamique*
- *11 périodes de maître de religion protestante*
- *2 périodes de religion orthodoxe*
- *14 périodes de maître d'éducation physique*
- *0 période de cours de philosophie et de citoyenneté*

Maternel :

- *47 périodes d'institutrice maternelle*
- *13 périodes d'institutrice maternelle en immersion*
- *0 période de maître de psychomotricité*

15. Ratification de la décision d'augmentation de cadre dans les sections maternelles des écoles communales au 25 mars 2024

Madame LECOMTE - On vous demande ici de ratifier une décision qui finalement a déjà porté ces effets puisqu'il s'agit de l'augmentation de cadres dans trois de nos écoles, qui résulte du comptage des enfants en maternel qui a eu lieu à l'issue du congé de détente du mois de mars. Les écoles en question sont les écoles de Waltzing, de Schoppach et de Fouches.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu la délibération du Collège en séance du 02 avril 2024 ;

à l'unanimité,

Ratifie la décision de création de 3 emplois mi-temps, à partir du 25.03.2024 jusqu'au 05.07.2024, suite à l'augmentation de la population scolaire maternelle, répartis dans les sections maternelles des implantations suivantes :

- *Ecole communale de Waltzing*
- *Ecole communale de Schoppach*
- *Ecole communale de Fouches*

<u>Intercommunale Ores: approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2024</u>

L'urgence est décrétée, pour ce point qui ne figurait pas à l'ordre du jour.

Monsieur MAGNUS - Pourquoi est-ce qu'on le passe en urgence ? Parce que si on attend le prochain Conseil communal, la date de l'assemblée générale sera passée. Est-ce que vous acceptez l'urgence et est-ce que vous acceptez également l'ordre du jour tel qu'il vous a été présenté ?

Après discussion, le Conseil communal :

Vu le code de la démocratie Locale et de la Décentralisation CDLD) et spécialement les articles L1122-19 et L1122 20 relatifs aux réunions et délibérations des Conseils communaux et l'article L1122-30 relatif aux attributions du conseil communal ;
Vu les articles L1523-11 à L1523-14 du même code relatifs aux Assemblées générales des Intercommunales ;
Considérant l'affiliation de la commune à l'intercommunale ORES Assets ;
Considérant que la commune a été convoquée à participer à l'Assemblée générale ordinaire du 13 juin 2024 par courrier daté du 08 mai 2024;
Vu les statuts de l'intercommunale ORES ASSETS ;
Considérant que les délégués des communes associées à l'Assemblée générale sont désignés par le Conseil communal parmi les membres des Conseils et Collèges communaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil et que le nombre de délégués de chaque commune est fixé à cinq, parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du Conseil communal ;
Considérant que pour être prise en compte dans les quorums de présence et de vote, la simple transmission de la délibération ne suffit pas à rapporter la proposition des votes intervenus au sein du Conseil communal, au moins un des cinq délégués à l'Assemblée générale devra être présent à la réunion ;
Considérant les points portés à l'ordre du jour de la susdite Assemblée générale ordinaire ;
Considérant que la commune souhaite jouer pleinement son rôle d'associé dans l'intercommunale ;
Que dans cet esprit il importe que le Conseil communal exprime sa position à l'égard du point porté à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire ;

à l'unanimité,

- *Décide d'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 13 juin 2024 de l'Intercommunale ORES ASSETS, à savoir :*

Ordre du jour :

1. Rapport annuel 2023 – en ce compris, le rapport de rémunération
2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 :

**Présentation des comptes, du rapport de gestion, des règles d'évaluation y afférentes, ainsi que du rapport de prises de participation ;*
**Présentation du rapport du réviseur ;*
**Approbation des comptes statutaires d'ORES Assets arrêtés au 31 décembre 2023 et de l'affectation du résultat ;*

3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2023 ;
4. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2023 ;
5. Nominations statutaires ;
6. Actualisation de l'annexe 1 des statuts – liste des associés

La Commune reconnait avoir pris connaissance de tous les documents qui devaient être mis à disposition dans le cadre de cette procédure décisionnelle ;

- *Décide de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.*
- ***De charger ses délégués de rapporter à ladite Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil.***

- ***Copie de la présente délibération sera transmise à l'intercommunale précitée.***

Interpellation du groupe Ecolo+ à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins relative à un nouveau règlement communal pour la gestion du prêt de matériel de sécurité par le service travaux pour l'organisation d'activités.

Monsieur ROBERT - J'avais une petite question par rapport au prêt de matériel de sécurité du service travaux, comme les barrières Nadar, Héras, panneaux de signalisation, etc. pour les festivités publiques organisées par les associations d'Arlon, type clubs sportifs, comités de village ou les services clubs. Jusqu'à dernièrement ce matériel a été mis en place gratuitement par le service travaux, et aujourd'hui il y aurait un nouveau règlement où la mise en place d'un ancien qui fait que les dites associations doivent venir elles-mêmes chercher le matériel au service travaux, et dans certains cas le payer. À noter aussi que les horaires pour venir les chercher, c'est de 8h à 9h et de 16h à 16h50 en semaine. Ma question est donc la suivante : pouvez-vous nous expliquer ce règlement et justifier de son intérêt ?

Monsieur REVEMONT - En effet, ça mérite des explications et ça mérite aussi de préciser un petit peu le contexte et aussi l'état du débat dessus. Il faut savoir qu'il y a des questions à se poser au niveau du matériel qui est prêté aux organisations non communales. On est un service communal, et pour les organisations non communales il y a des questions à se poser. La première, est-ce que c'est un service qui est dû ou est-ce que c'est un service qui est rendu ? Ou bien est-ce que c'est un service qui a été

rendu et qui est devenu dû ? C'est déjà une question importante à se poser avant d'aller plus loin. La deuxième réflexion, est-ce que c'est un service avec de la valeur ou un service sans valeur ? Quels sont les impacts au niveau communal ?

On peut préciser aussi l'évolution des différents événements qui ont lieu sur Arlon. Le thermomètre qu'on peut avoir, c'est que depuis 2009, on tient notre fichier Excel où on a différentes demandes de fêtes et manifestations, où on peut retrouver simplement des demandes de prêt de matériel ; on peut demander une ordonnance de police ; on peut demander juste un passage sur le territoire. Ce n'est donc pas représentatif de tout ce qui est demandé par les associations, mais ça représente l'évolution du nombre de journées de manifestations sur Arlon.

Par exemple en 2009, il y avait 224 journées cumulées de manifestations sur Arlon ; en 2018, 296 ; en 2023, 360. On voit qu'on a une évolution assez forte du nombre d'événements, et la même proportion de demandes de matériels divers, de sécurisation et autres. On voit aussi l'évolution de la population à droite. Est-ce que c'est lié ou pas ? On ne sait pas trop, mais tant mieux, au moins ça fait de la vie et de l'animation sur Arlon, et c'est ce que la ville veut.

Le constat du service, quand on voit cette évolution des demandes de matériel et manifestations, c'est que le service est limité : on a une masse salariale quand même qui n'est pas extensible. On constate qu'on manipule beaucoup de matériel, et on ne peut pas faire des missions de base que sont la réparation des nids de poule, des trottoirs, etc. Chacun voit l'état des routes actuellement, on a des équipes qui sont relativement limitées et ils doivent faire ce travail de base. Actuellement avec les périodes printanières, on est plus souvent en train de manipuler du matériel que d'être sur le terrain.

L'implication des équipes dépasse largement la simple pose de matériel de sécurité. On manipule aussi des podiums, des bancs, des tables, des chaises, des barbecues, des barrières de confort. Quand je dis barrières de confort, c'est par exemple quand il y a des couloirs à faire pour baliser, ce n'est pas de la barrière de sécurité, et pourtant il peut y avoir une centaine de barrières Nadar qui est demandée pour être déplacées par nos équipes. Tout ça pour des organisations qui sont toujours non communales. Là aussi c'est assez chronophage au niveau des équipes, et à un moment donné il faut savoir limiter cette demande.

On voit par exemple que pour les podiums, on a fait une acquisition juste au niveau communal pour pouvoir les utiliser dans les écoles, les crèches, etc. On voit que de plus en plus les podiums sortent pour des organisations qui sont non communales. Même chose, ça demande aussi un savoir-faire, donc on ne laisse pas les podiums à disposition des personnes. Elles doivent savoir les régler, les mettre, et c'est notre responsabilité de les monter. Là aussi, on peut se poser la question, est-ce qu'on doit sortir nos podiums pour les organisations non communales, sachant qu'il y a des professionnels qui peuvent aussi en louer ?

Étant donné l'augmentation du nombre d'événements qu'il y a sur Arlon, il est temps de se poser la question : où doit se situer la ville par rapport à tout ce contexte de demande ? Que pouvons-nous faire pour rendre service aux associations ? Est-ce que ce service doit être payant ou non ? On va y revenir, il y a un règlement qui existe. On est obligé de passer par là pour pouvoir limiter cette demande et faire notre travail de base. Alors c'est vrai que pour la redevance de matériel, il y a un règlement qui était passé en octobre 2018 à l'unanimité. C'est vrai aussi que lorsqu'on regarde les noms qui sont dans la délibération, il n'y a plus grand monde qui est présent. Je comprends qu'on ne puisse pas savoir que ça existe.

Cette redevance matérielle était uniquement pour la location de matériel communal, et aussi du location de sécurité. On voit qu'au niveau du règlement, à l'article 2, est reprise la phrase suivante « *La redevance est due par la personne physique ou morale qui demande la mise à disposition de*

matériel ». Donc physique ou morale. Ce règlement-là est déjà appliqué. Exemple, vous avez un entrepreneur qui intervient pour le compte d'un privé et qui doit bloquer la voirie. Il aura une ordonnance de police pour pouvoir bloquer la voirie. S'il possède les panneaux, ça ne sera pas facturé ; s'il ne les possède pas et qu'il nous les prend, on lui loue et il y a une facturation. Même chose, aujourd'hui si un citoyen - et ça c'est depuis des années - déménage ou emménage et doit bloquer des places de stationnement, même chose, il aura une location des panneaux de stationnement. Ça veut dire qu'aujourd'hui les entreprises et les privés payent déjà cette redevance matérielle. On a aussi un règlement redevance heures et véhicules. Là si ce matériel n'est pas simplement loué mais doit être mis sur place, il y a des heures de nos hommes et des heures de véhicule qui sont comptabilisées. Là aussi l'article 2 reprend la redevance due par la personne physique ou morale qui demande la mise à disposition du matériel. C'est un règlement qui date de 2018 et il est appliqué là aussi. Donc si cette fameuse entreprise a besoin qu'on lui mette les panneaux, il y aura une facturation qui partira et il est facturé. C'est déjà le cas actuellement. Si le citoyen ne peut pas mettre lui-même ses panneaux de stationnement devant chez lui pour bloquer les places, si nous nous déplaçons, même chose on lui facture. Ça veut donc dire que le citoyen ou l'entreprise paye, les associations ont considéré ça quelque part comme un subside.

Quid des redevances aux organisations non communales ? Légalement, les règlements redevances actuels peuvent être très bien appliqués. D'ailleurs, l'article 2 les reprend. On remarque aussi que les règlements ne reprennent pas la location du matériel de podium, de banc, de tables, de chaises, de barbecue, de barrières de confort. Il ne le prend pas parce que c'était pour nos besoins personnels. On a plusieurs écoles, des crèches, on a assez de travail déjà de manipulation. Là il n'y avait pas de redevance parce qu'on considérait qu'on ne sortait pas ce matériel-là. Il faut savoir aussi qu'au niveau de la location de matériel, il y a des privés qui le font. On ne doit pas non plus rentrer en concurrence avec le privé. Des privés le font, et la Province de Luxembourg propose aussi ce service. À titre d'exemple, pour tout ce qui est matériel de confort, table, banc, etc. si vous allez voir sur le site de la Province, vous verrez qu'il peuvent louer tout du matériel de sono, des scènes pour l'événementiel, pour le sport, etc. il y a plus de 5.000 pièces. À titre d'exemple, vous retrouverez huit podiums pour une cinquantaine d'euros en location pour une journée. Vous retrouvez des tables en location pour moins de 4 € la table. Donc ce sont des services que la Province propose et sur lequel il peut y avoir aussi un transport. Et là ce sont les professionnels qui le font. Ce n'est pas à la ville de se situer par rapport aux associations. La sécurité est une chose, mais après tout ce matériel de confort en est une autre.

Pour information, même chose, il y a des sociétés locales qui louent aussi du matériel de sécurité, comme des barrières Heras, Nadar, pour le confort. Ils louent aussi des remorques pour transporter le matériel à des coûts très démocratiques. Là aussi ça existe au niveau du privé et pour tout ce qui concerne le matériel de confort. Il y a un article aussi intéressant de l'Union des Villes et des Communes qui s'intitule « Prêt de matériel, concurrence déloyale », donc c'est une question qu'on peut se poser aussi.

Ce qui est vrai, c'est que la commune peut très bien faire des tarifs préférentiels pour une association, voire une mise à disposition de matériel de sécurité, du moment que c'est dans un intérêt général et que c'est sans but lucratif. Mais tout ça est encadré aussi par une loi. Si on propose ça aux associations, c'est aussi tenu par la loi des subsides aux associations : on doit connaître les besoins à l'avance des associations, inscrire ça dans le cadre de subsides, et tout le monde est couvert, l'association et la commune. Un petit exemple de production d'heures : depuis qu'on a parlé de rendre payant le matériel en appliquant simplement le règlement qui existe, et en demandant aussi aux associations qu'elles s'impliquent un peu plus, c'est à dire que nous on ne veut personne au niveau du département technique qui charge le matériel, sauf s'ils viennent avec leurs propres moyens. Mais sur le site, quand on va décharger, là il peut y avoir des personnes qui sont présentes pour prendre le matériel et le mettre en place. Voilà ce qui était demandé. Un exemple qui est arrivé en avril 2024 : l'organisation

demandait 130 barrières Nadar, 15 tables, 30 bancs, 30 chaises, ce qui représente avec les redevances qui sont en place depuis 2018, un montant d'environ 1.720 €. Pour nous, cette demande représente 20 h d'équivalent temps plein. Ce sont deux hommes pour le faire, 5 h pour mettre le matériel en place à l'aller, et 5 h de retour. Donc à deux bonhommes, ça nous fait 20h. Une semaine de travail, c'est 38 h, donc vous imaginez que cette simple demande représente déjà 20h sur 38h d'une semaine de travail d'un agent. Et ce n'est qu'une demande. Dans les associations, vous êtes des gens de terrain donc ici, vous avez beaucoup de personnes qui font partie d'associations ou qui connaissent des gens qui sont des associations. Après discussion, les gens sont suffisamment intelligents pour comprendre qu'en effet, ils doivent aussi mettre la main à la pâte quelque part. C'est un service qui est rendu, ce n'est pas un service qui est dû. Après discussion, cette demande-là est tombée de 130 barrières à 70, de 15 tables à 10 tables, de 30 bancs à 20 bancs, de 30 chaises à 0 chaise. Si on devait facturer, c'est un coût de 840 €, donc une diminution aussi des coûts, et forcément une diminution aussi pour les heures de nos agents sur le terrain, qu'ils peuvent passer à faire d'autres choses sur les voiries. Vous avez vu qu'il y a plus de 400 km de voirie, donc il y a de quoi faire.

C'est parce qu'on avait ce levier de faire payer qu'on a pu avoir cette discussion-là aussi pour faire diminuer la demande de matériel, sachant que d'autres solutions ont été trouvées. La personne avait toujours le même confort, mais au lieu de mettre 10 barrières d'alignées, c'était peut-être deux poteaux et une rubalise. Donc les solutions là ont été trouvées parce que derrière il y avait ce levier de faire payer et de mettre la main à la pâte.

La proposition initiale du service auprès du pouvoir politique, c'était d'appliquer le règlement qui a été voté en 2018 et qui est totalement applicable pour les associations et demandes diverses, qui était de ne plus sortir le matériel d'agrément de confort puisqu'il peut être loué ailleurs à des professionnels ; ne pas prêter non plus les podiums pour d'autres aspects que du communal ou que organisé par la commune. Bien entendu, il y a eu débat et un moratoire. Forcément, votre demande rejoint aussi un petit peu la réflexion qui a pu y avoir au niveau du Collège, donc il y a eu des discussions un petit peu tendues, ce qui est compréhensible. Mais vous comprenez que notre rôle est de défendre aussi le service public, de défendre aussi que chaque citoyen peut avoir un nid de poule devant chez lui. Chaque citoyen ne doit pas trimballer les barrières Nadar. Donc pour nous, l'importance est de remettre le travail là où il doit être, avec nos équipes. La proposition qui avait bien été faite, bien que légale et fondée, avait été brutale quelque part, parce qu'on parlait de payer un service, on parlait de mettre la main à la pâte aussi au niveau des associations. Le pouvoir politique pense qu'il est d'avis de prévoir une période transitoire afin d'améliorer le règlement et de prendre en compte la réalité de chacun. Quand on dit de prendre en compte la réalité de chacun, c'est justement pour les associations sans but lucratif, pour les organisations sans but lucratif et d'intérêt général, et intégrer ça aussi dans le cadre des subsides qui sont octroyés aux associations. Et en même temps, le pouvoir politique est conscient de l'impact sur l'utilisation des heures de nos ouvriers. Alors la solution pour l'instant qui est trouvée entre l'administration et le pouvoir politique, c'est qu'on ne change pas notre avis. On va donner notre avis tel quel, donc ça va représenter autant d'heures pour nos ouvriers ; le matériel de sécurité, on peut le mettre à disposition ; le matériel de confort, non ou alors de façon payante. Ce sont ces propositions qu'on fait au Collège communal dans un rapport qui est bien établi, comme ça on arrive bien à déterminer les tenants et aboutissants. Ensuite, le pouvoir politique peut prendre sa responsabilité en disant s'il suit l'avis du service, s'il modifie l'avis du service ou s'il est complètement contre. Nous respectons ensuite la délibération qui suit pour le prêt, la location et la pose de matériel.

Voilà un petit peu pour vous brosser le contexte. Je pense que c'est important de le savoir, et aussi les aspects réglementaires qu'il y a derrière. Mais on est dans une ville qui évolue, dans une ville où il y a plus d'événements et, à un moment donné, il faut à la fois que les associations comprennent qu'il y a aussi d'autres organismes autour pour pouvoir les aider et que nous forcément, pour les aider sur l'aspect sécurité, on a nos limites et on est à un moment charnière où il faut savoir poser les limites,

avancer ensemble et construire ensemble. C'est pour ça un peu ce moratoire où, en effet, ça méritera un règlement qui soit revu et qui prenne conscience aussi des besoins des associations.

Monsieur MAGNUS - Merci beaucoup pour ces explications très claires, qui correspondent bien aux échanges que nous avons eus. J'aime bien la différence entre intérêt général et le sens lucratif que vous avez rappelée, dans les discussions également que nous avons eues et qui ont lieu au sein de l'Union des Villes et Communes. La distinction entre la sécurité et le confort, je crois qu'en matière de sécurité, nous devons nous-mêmes - c'est même notre responsabilité - assumer la sécurité des gens. S'il y a des voitures qui passent à côté de piétons, il est évident qu'il faut les protéger et que ça n'a pas de prix. Le confort est effectivement autre chose, et parfois on peut remplacer des barrières de sécurité par de la rubalise, et à ce moment-là ça ne coûte rien à personne. Merci à Fabien d'avoir repris cet exemple où une organisation avait besoin de 130 barrières et puis, après quelques réflexions, ils n'avaient besoin que de 70. Je crois que c'est dans cette direction-là que nous devons aller. C'est communiquer, sensibiliser gens et discuter avec les gens, pour essayer de faire comprendre à nos citoyens les priorités que nous devons avoir. Ce n'est peut-être pas une règle noire ou blanche, mais ça dépend aussi de chaque organisation et des moyens que les gens ont aussi. Ma sécurité et confort sont en tout cas deux règles qui doivent nous guider dans l'établissement de nos discussions. Merci de l'avoir rappelé.

Monsieur LECOCQ – La concurrence n'est pas qu'au niveau des tarifs des taxes et redevances, mais au niveau TVA entre la concurrence du secteur privé et de l'administration.

Monsieur ROBERT - Ma question était vraiment sur la partie sécurité. Évidemment que s'il y a des choses qui sont demandées en plus, c'est normal qu'elles soient payantes. Je parlais aussi d'associations de la ville d'Arlon, je ne parlais pas de son entreprise ou de privés . Mais je suis content de voir qu'il y a une réflexion et tant mieux. On parlait aussi de subsides et c'est aussi une façon de subsidier des associations en fait.

Monsieur MAGNUS - Absolument. Et ce règlement qui a été pris en 2018 allait de 2019 à 2025, donc en 2025 on devra revoir de règlement et je crois qu'effectivement, on doit tenir de cette notion de subside dans la réflexion qu'on doit avoir. C'est utile d'avoir eu cette réflexion au sein de notre Conseil et d'avoir expliqué le pourquoi du comment. Merci à Fabien REVEMONT d'avoir pris le temps de nous répondre de manière tout à fait complète.

Monsieur BALON - Merci Monsieur REVEMONT d'avoir posé les choses clairement et expliquer effectivement les tenants et les aboutissants des choix qui sont pris, d'avoir fait ça toujours comme vous le faites, très didactique, et on comprend effectivement les difficultés. Il faut aussi comprendre qu'il y a certaines associations qui, sans penser à mal et sans avoir toutes ces explications, ont eut quelque chose et, du coup, peut-être se dise à tort « *si on refait notre demande dans les temps au Collège l'année suivante, on devrait pouvoir avoir le même service rendu* ». C'est pour ça que c'est important de garder un dialogue aussi. On comprend la difficulté, et parfois ça peut aussi avoir une difficulté dans l'autre sens, quand on n'a pas le temps de se retourner parce qu'on pense être dans la bonne manière de procéder en tant qu'association. Mais je pense que la démarche qui a été prise dans le dialogue est vraiment une bonne démarche. Il faudra aller un peu plus loin dans la réflexion à l'avenir, c'est une certitude.

Madame GOFFINET – Je voulais juste poser une question par rapport à l'évolution de la situation, parce que dans l'exposé que vous faites, si je comprends bien, le fameux podium qui a été acheté pour les besoins de la ville, pour finir, il sort. Donc il y avait deux podiums, un ancien qui demandait une manipulation et une installation avec moins de responsabilisation et de responsabilité, et c'était celui-là qui sortait ; il y en avait un autre où il fallait vraiment plus d'hommes et qui avait vraiment un problème de garantie d'installation. Maintenant, si je comprends, il y a les deux qui sortent ?

Monsieur REVEMONT - Il y a un podium qui sort et qui demande moins d'hommes pour le monter.

Madame GOFFINET - Et l'autre sort aussi ?

Monsieur REVEMONT – Non.

Madame GOFFINET - Je vois qu'il y a une évolution aussi du prêt de bancs, de tables de brasseurs, si je comprends bien. Ce que je connais habituellement, c'est quand on a recours aux brasseurs proprement dits, on a accès aussi à ces bancs, à ces chaises et au matériel. Ça ne se fait plus dans la pratique ?

Monsieur REVEMONT - En fait, c'est l'effet où chez nous c'est gratuit, c'est vite amené. On a des équipes qui travaillent quand même bien sur le terrain, et c'est une facilité. Avec le bouche à oreille, même si parfois les brasseurs peuvent fournir le matériel, ils ne le fournissent pas et c'est la ville qui fournit. Donc on a un petit peu le succès de la qualité des équipes.

Après discussion, le Conseil communal :

Vu l'interpellation du groupe Ecolo+ à l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins relative à un nouveau règlement communal pour la gestion du prêt de matériel de sécurité par le service travaux pour l'organisation d'activités ;
Entendu en séance Monsieur Fabien REVEMONT, Directeur du Département technique ;

à l'unanimité,

Prend acte des explications apportées en séance.

\+ + +

Monsieur Vincent MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil Communal,
clôture la séance publique à 22 heures et 8 minutes.

\+ + +